

BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES

ACTIONNAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

DU 28 FÉVRIER 1938

RAPPORT

FAIT PAR LE GOUVERNEUR, AU NOM DU CONSEIL DE RÉGENCE,

sur les opérations de l'année 1937

ET

Rapport du Collège des Censeurs

BRUXELLES

IMPRIMERIE DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

1938

RAPPORTS

Année 1937

BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

RAPPORT

sur les opérations de l'année 1937

MESSIEURS,

L'hommage qui a été rendu à la mémoire de M. Louis FRANCK à l'occasion de ses funérailles est encore présent à vos mémoires.

Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique depuis le 27 septembre 1926, M. le Ministre d'Etat Louis FRANCK est décédé le 31 décembre 1937, le jour où la limite d'âge allait lui rendre une liberté à laquelle il avait volontairement renoncé pour accepter des missions d'intérêt public.

Les éloges qui ont été prononcés par le Vice-Gouverneur au nom du Comité de Direction, du Conseil Général et du personnel de la Banque, par le Ministre des Colonies au nom du Gouvernement et par M. le Ministre d'Etat Camille HUYSMANS au nom de la Ville d'Anvers, seront publiés par nos soins en même temps que le présent rapport. Ainsi seront rappelées une fois encore les qualités de cœur et d'esprit de M. Louis FRANCK ainsi que les étapes de sa brillante carrière.

Nous nous bornerons ici à remercier tous ceux qui, en ces heures pénibles, ont adressé à notre Institution des témoignages de sympathie.

Peu de temps auparavant, deux autres deuils avaient frappé la Direction de la Banque.

Le baron HANKAR s'est éteint le 23 août 1937, après une pénible maladie.

C'est immédiatement après la guerre, au moment où les plus graves problèmes se posaient au Pays et à l'Institut d'émission, que le baron HANKAR avait été appelé au Conseil de la Banque. Il y exerça pendant sept ans les fonctions de Directeur. Lors de la réforme de 1926, il fut nommé Directeur-Régent à titre personnel. Il continua en cette qualité à nous apporter une collaboration précieuse.

M. Ernest MARTEL est mort le 13 décembre 1937 à l'âge de cinquante-sept ans.

Il avait siégé pendant plus de dix ans au Conseil de Régence où il était entré sur présentation du Conseil supérieur du Travail. Sa connaissance approfondie des milieux ouvriers, l'expérience qu'il avait acquise au cours d'une vie de labeur consacrée dans ce qu'elle a eu de meilleur à la défense des intérêts des travailleurs, donnaient à ses avis une valeur particulière.

La disparition de ces hommes dévoués à notre Institution nous a causé une profonde affliction. Nous conserverons fidèlement leur souvenir.

Réforme des Statuts

L'exercice 1937 se caractérise pour la Banque Nationale de Belgique par l'importance de la réforme qui a été apportée à ses lois organiques et à ses statuts.

Ces modifications résultent des dispositions de l'arrêté royal du 23 juillet 1937 pris en vertu de la loi du 10 juin 1937 relative à la coordination de l'activité, de l'organisation et des attributions de certaines institutions d'intérêt public.

La charte de la Banque ayant un caractère contractuel, ces modifications ne pouvaient toutefois y être apportées sans le consentement de ses actionnaires, principe que la Direction eut soin de réserver par une convention conclue entre l'Etat et la Banque le 8 juillet 1937.

La mise en concordance du texte des statuts avec celui de l'arrêté royal du 23 juillet 1937 fut votée par les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire les 30 août, 1^{er} et 3 septembre 1937.

Malgré la publicité donnée aux longues discussions qui ont précédé les votes, nous croyons utile de rappeler l'essentiel de cette réforme, eu égard à son importance.

* * *

La transformation rapide et profonde de la vie et de l'organisation économiques nécessitait une mise au point des moyens d'intervention de la Banque sur le marché du crédit.

**Moyens
d'intervention
sur le marché
du crédit.**

Dans la limite des pouvoirs qu'elle tient de la Loi, la Banque doit contribuer à assurer la stabilité de la monnaie et une distribution satisfaisante du crédit. Ces fonctions l'obligent à surveiller l'importance des moyens de paiement mis à la disposition de l'économie nationale.

Pendant longtemps, la politique de l'escompte fut le moyen technique exclusif mis en œuvre dans ce but.

La modification de la structure et de la technique bancaires, ainsi que la réduction du volume des effets de commerce présentés à l'escompte de la Banque, ont rendu toutefois plus difficiles et ont en tous cas profondément modifié les conditions d'intervention de l'Institut d'émission sur le marché de l'argent.

Afin de mettre la Banque en état de conserver son rôle régulateur de ce marché, l'autorisation vient de lui être donnée de pratiquer la politique d'*open market*, qui lui permettra d'acquérir ou de vendre des fonds d'Etat dans la mesure où cette forme d'intervention apparaîtrait utile à l'adaptation du volume de la circulation aux nécessités de la politique monétaire.

Toutefois, s'agissant d'une technique nouvelle pour notre marché, il a paru prudent de prendre certaines précautions afin d'éviter que ce moyen d'intervention ne soit détourné de ses fins.

Le montant des fonds publics que la Banque pourra acquérir en exécution de ces dispositions, a été limité de deux manières :

a) D'une part, le montant maximum des effets à court ou à moyen terme que la Banque peut acquérir a été fixé à 500 millions de francs, sans que toutefois il puisse être maintenu pendant plus de douze mois consécutifs à plus de 200 millions de francs;

b) D'autre part, le montant maximum des fonds publics nationaux à long terme que la Banque peut acquérir a été fixé à un milliard de francs; encore faut-il que ces fonds publics aient été émis depuis deux ans au moins et soient cotés en Bourse. Cette limite d'un milliard est relevée d'un montant égal à tout remboursement ou réalisation des bons, annuités et titres d'obligations du Trésor belge détenus par la Banque en vertu des lois des 27 décembre 1930 et 19 juillet 1932.

Pour prévenir toute équivoque, il convient de rappeler qu'en dehors des titres qui seraient acquis par la voie de la politique d'*open market* et de ceux qui sont détenus en vertu des lois des 27 décembre 1930 et 19 juillet 1932, la Banque peut acquérir des fonds publics pour un montant correspondant à son capital, à ses réserves et à ses comptes d'amortissement.

La mise en œuvre de la politique d'*open market* suppose non seulement une étude préalable minutieuse, mais encore la réalisation de certaines condi-

lions techniques. Il serait prématuré d'entrer à cet égard dans de longs développements; sans doute est-il suffisant de dire que cette politique nouvelle qui ne se substitue pas à la politique de l'escompte mais qui la complète, ne sera inaugurée qu'après que les conditions d'intervention de la Banque auront été précisées tant à l'égard des pouvoirs publics que du marché.

Les textes qui régissent les conditions dans lesquelles la Banque est autorisée à pratiquer l'escompte ont été remaniés afin de les approprier aux usages actuels du marché.

Le terme maximum des effets de commerce que la Banque prend à l'escompte a été porté de 100 à 120 jours. D'autre part, la forme et le caractère du papier admis à l'escompte sont laissés à l'appréciation de la Banque, ce qui la met mieux à même de suivre l'évolution des usages commerciaux et bancaires.

* * *

L'administration de la Banque est assurée désormais par le Comité de Direction sous la présidence du Gouverneur.

Administration.

Le Conseil de Régence n'intervient donc pas dans la gestion journalière de la Banque. Sa fonction principale est d'assister le Comité de Direction; composé de personnalités représentatives de diverses activités économiques du pays, il est particulièrement qualifié pour exercer ce rôle. Cette même compétence le désigne pour décider de la politique générale de l'Institut d'émission, en ce qui concerne le taux et les conditions de l'escompte et des avances.

La complexité et la multiplicité des problèmes que soulève actuellement l'administration de la Banque, ainsi que le grand nombre de missions que ses dirigeants doivent assumer dans divers organismes ont fait apparaître la nécessité de permettre à l'assemblée générale de porter de trois à quatre le nombre des directeurs.

En vue de garantir l'indépendance de la Banque, les incompatibilités atteignant les membres du Conseil Général ont été rendues plus rigoureuses.

Le Gouverneur, le Vice-Gouverneur et les Directeurs ne peuvent être membres d'aucune société commerciale ou à forme commerciale, à l'exception de la Banque d'émission de la Colonie, de la Banque des Règlements Internationaux et d'organismes financiers d'utilité publique créés en vertu d'une loi particulière.

Quant au Conseil de Régence et au Collège des Censeurs, ils ne peuvent comprendre chacun plus de deux membres choisis parmi les personnes remplissant des fonctions quelconques dans une des banques visées par l'article premier de l'arrêté royal n° 185 du 9 juillet 1935. Encore ces fonctions doivent-elles être purement consultatives ou de surveillance, à l'exclusion de toute participation à l'administration ou à la gestion, si elles sont exercées dans le cadre de banques constituées sous la forme de sociétés anonymes, de sociétés en commandite par actions ou de sociétés de personnes à responsabilité limitée.

Les personnes remplissant des fonctions quelconques dans une société commerciale ou à forme commerciale qui détient directement ou indirectement 25 p. c. du capital d'une des banques constituées sous les formes précédemment mentionnées, sont également exclues du Conseil de Régence et du Collège des Censeurs.

* * *

**Durée de la
Banque.**

La durée de la Banque a été prorogée du 31 décembre 1952 au 31 décembre 1961.

Cette mesure, prise à l'initiative de l'Etat, reporte de neuf années l'échéance de la dette de celui-ci envers la Banque.

Organisation du Crédit

L'organisation du crédit n'a cessé depuis 1935 de retenir l'attention du Gouvernement. Pendant les derniers mois de l'exercice 1937, elle a fait l'objet d'importantes réformes.

Divers arrêtés royaux pris en exécution de la loi du 10 juin 1937 ont successivement réformé les statuts de la Banque Nationale, de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite, de l'Office Central de Crédit Hypothécaire, de l'Office National du Ducroire et de la Caisse Centrale du Petit Crédit Professionnel. D'autres arrêtés royaux ont créé une Caisse Nationale de Crédit aux Classes Moyennes, un Institut National de Crédit Agricole et un Conseil de Coordination des Institutions de Crédit aux Classes Moyennes.

L'arrêté royal du 22 octobre 1937 qui a créé le Conseil des Institutions de Crédit tend à achever l'œuvre de réforme qui avait été inaugurée par la refonte de la loi organique de l'Institut d'émission.

Le Conseil des Institutions de Crédit a pour objet de veiller à la coordination de l'activité, de l'organisation et des attributions des organismes de crédit institués par une loi. Une base de collaboration permanente est ainsi établie entre les différentes institutions de crédit. Par la force des choses, la Banque Nationale sera amenée à prendre une participation importante aux travaux de ce Conseil.

Outre sa participation au Conseil des Institutions de Crédit et sa collaboration traditionnelle au Conseil Général de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite, la Banque Nationale est ou sera représentée dans la plupart des organismes financiers créés par une loi spéciale : la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, l'Institut de Réescompte et de Garantie, l'Office National du Ducroire, la Caisse Nationale de Crédit aux Classes Moyennes, l'Office Central de Crédit Hypothécaire, le Fonds d'Amortissement de la Dette Publique, l'Office Central de la Petite Epargne, le Conseil de Coordination des Institutions de Crédit aux Classes Moyennes.

En vertu d'une disposition de ses nouveaux statuts, la Banque pourra sans toutefois qu'on puisse l'y contraindre, participer à la souscription du capital d'organismes financiers d'intérêt public, créés en vertu d'une loi particulière. Elle ne pourra toutefois le faire que moyennant l'autorisation du Ministre des Finances, et ce à concurrence du quart du montant de son capital et de ses réserves, indépendamment de la part souscrite par elle dans le capital de la Banque des Règlements Internationaux.

Cet ensemble de dispositions facilite l'accomplissement de la mission régulatrice du crédit confiée à l'Institut d'émission. Sa participation aux travaux de la Commission bancaire lui procure, d'autre part, des éléments d'information complémentaires de ceux que lui apportent ses relations directes avec les banques privées. Rappelons qu'à cet égard, l'arrêté royal du 24 novembre 1937 a précisé la nature et la forme des renseignements qu'en vertu de l'article 12 de l'arrêté royal du 9 juillet 1935, ces banques sont tenues de communiquer périodiquement à la Banque Nationale.

Enfin, la création d'un service du crédit public au Ministère des Finances par arrêté royal du 2 décembre 1937, assure l'indispensable liaison entre les pouvoirs publics et les institutions de crédit public.

Seule une expérience de quelques années permettra de porter un jugement sur la valeur des réformes que nous venons de passer brièvement en revue. Leurs résultats dépendront, dans une large mesure, de la manière dont elles seront mises en œuvre. Il n'est point contestable cependant, que l'effort accompli répondait à une nécessité, celle de mieux adapter l'organisation du crédit aux besoins de la collectivité. Jusqu'à ce jour, les réformes apportées à l'organisation du crédit public se sont caractérisées par l'autonomie laissée à chaque institution, autonomie tempérée néanmoins par le légitime souci des intérêts de l'Etat et par la nécessité d'assurer une coordination de l'activité de ces divers organismes.

Les marchés du change, de l'argent et des capitaux

Les marchés anglo-saxons, et particulièrement les Etats-Unis, ont absorbé la presque totalité de l'accroissement de la production aurifère au cours de l'année écoulée.

Mouvements
d'or.

D'importantes quantités de métal ont, d'autre part, afflué sur ces marchés par suite d'exportations de capitaux étrangers en quête d'un refuge.

C'est principalement vers les Etats-Unis que l'or s'est dirigé pendant les premiers mois de l'année. A la fin du mois d'octobre, la situation se modifia; le métal revint vers le Continent, mais dans une mesure modérée.

Sur le marché de l'or à Londres, l'once fine a valu en moyenne sh. 142-0-1/2 pendant le premier trimestre 1937, sh. 140-9-5/6 durant le second trimestre, sh. 139-11-2/3 au cours du troisième trimestre et sh. 140-1-13/15 pendant le quatrième trimestre. Cette diminution de la valeur de l'or a naturellement provoqué une appréciation correspondante de la livre sterling sur les marchés extérieurs.

Les mouvements d'or ont été profondément influencés par la confiance que l'opinion publique croyait pouvoir accorder à ce métal en tant que moyen de thésaurisation. Le bruit s'étant répandu au début de l'année que le prix de l'or pourrait être abaissé sur certains marchés, notamment à Washington, l'on vit refluer vers les instituts centraux et les fonds d'égalisation des changes, une grande partie de l'or thésaurisé par les particuliers. Au cours des derniers mois, les achats pour compte privé ont repris sur une large échelle.

L'encaisse métallique de la Banque a vu se produire des fluctuations corrélatives aux mouvements de l'or et à l'évolution de certains changes internationaux. Jusqu'au milieu du mois de mars, l'encaisse resta relativement stable. On constate une réduction pendant le deuxième trimestre. En juin, une augmentation rapide compense et au delà, les sorties antérieures. Puis survient un recul, qui se prolonge et s'intensifie jusqu'à la mi-novembre. A cette date, un courant opposé se manifeste jusque fin décembre.

Pour apprécier le bilan d'ensemble des entrées et des sorties d'or, il doit être tenu compte des amortissements de dettes extérieures qui furent opérés au cours de l'année écoulée.

Alors que les recours au marché extérieur pour compte de l'Etat et d'organismes publics se sont limités à l'émission de l'emprunt 3 1/2 p. c. de fl. 48.000.000,— représentant fr. 780.720.000,—, les restitutions de capitaux se sont élevées à fr. 2.312.000.900,—.

Au cours de la même période, le remboursement d'emprunts extérieurs pour compte de sociétés privées belges et congolaises s'est élevé à fr. 1.906.000.000,—.

* * *

Monnaie et
change.

La position internationale de la monnaie belge est demeurée très forte pendant toute l'année.

Le tableau 1 indique les cours moyens mensuels des principaux changes au comptant cotés à Bruxelles.

I. — Cours moyens des changes des principales devises, à la Bourse de Bruxelles.

MOIS (1937)	PARIS —	LONDRES 1 £ = 48,6110 b. au pair	NEW-YORK 1 \$ = 5,8996 b. au pair	AMSTERDAM 100 fl. = 401,5083 b. au pair	ZURICH —	BERLIN 100 Rm. = 237,9460 b. au pair
Janvier ...	27,686	29,113	5,9313	324,84	136,07	238,75
Février ...	27,617	29,030	5,9310	324,41	135,41	238,71
Mars	27,317	29,005	5,9367	324,78	135,32	238,73
Avril	26,663	29,158	5,9312	324,85	135,37	238,60
Mai	26,531	29,288	5,9297	325,83	135,59	238,19
Juin	26,394	29,257	5,9285	325,96	135,65	237,60
Juillet	22,684	29,494	5,9395	327,22	136,09	238,81
Août	22,275	29,589	5,9383	327,55	136,38	238,97
Septembre .	20,981	29,412	5,9377	327,51	136,37	238,36
Octobre ...	19,879	29,393	5,9313	327,96	136,52	238,32
Novembre .	19,964	29,381	5,8796	326,17	136,12	237,50
Décembre ..	19,991	29,420	5,8876	327,42	136,17	237,29

Notre unité monétaire a donc peu varié vis-à-vis du dollar et du franc suisse. Par contre, elle a subi une dépréciation presque continuelle à l'égard du florin qui s'est constamment raffermit par rapport à l'or. Le cours de la devise anglaise, pour la raison que nous avons indiquée en parlant du marché de l'or, est passé d'une année à l'autre de bg. 29,08 à bg. 29,46. A New-York, cette devise a progressé de \$ 4,91 à \$ 4,99 3/4.

L'année a été marquée par une nouvelle baisse du franc français sur les marchés internationaux. Sur notre place, les principales étapes de ce repli furent les suivantes. En mars, le cours recula de bg. 27,60 à bg. 27,30 en moyenne. Pendant la première décade du mois d'avril, il fléchit à bg. 26,50 environ. La cote se tint autour de ce palier jusqu'à la fin du mois de juin. Le 1^{er} juillet, le franc fut détaché de l'or; il fléchit d'emblée de 16 p. c., ce qui l'amena à un cours voisin de bg. 22,25. Puis, vers le début

II. — Change moyen à trois mois des principales devises en 1937.

MOIS	£ STERLING		DOLLAR		FRANC FRANÇ.		FLORIN P.-B.		FRANC SUISSE	
	% de prime (+) ou de perte (—)									
	du Belga	de la £	du Belga	du \$	du Belga	du Fr. franç.	du Belga	du florin	du Belga	du fr. suisse
Janvier	+ 0,25	— 0,25	+ 0,13	— 0,13	+ 2,16	— 2,11	+ 0,27	— 0,27	+ 0,08	— 0,08
Février	+ 0,15	— 0,15	+ 0,01	— 0,01	+ 2,88	— 2,80	+ 0,09	— 0,09	+ 0,07	— 0,07
Mars	+ 0,17	— 0,17	+ 0,01	— 0,01	+ 2,07	— 2,03	+ 0,03	— 0,03	+ 0,005	— 0,005
Avril	+ 0,21	— 0,21	— 0,01	+ 0,01	+ 1,78	— 1,75	— 0,02	+ 0,02	—	—
Mai	+ 0,22	— 0,22	— 0,05	+ 0,05	+ 1,98	— 1,94	— 0,09	+ 0,09	+ 0,06	— 0,06
Juin	+ 0,09	— 0,09	— 0,16	+ 0,16	+ 3,87	— 3,73	— 0,21	+ 0,21	+ 0,05	— 0,05
Juillet	+ 0,04	— 0,04	— 0,21	+ 0,21	+ 3,32	— 3,21	— 0,18	+ 0,18	+ 0,06	— 0,06
Août	+ 0,04	— 0,04	— 0,24	+ 0,24	+ 2,56	— 2,50	— 0,22	+ 0,22	— 0,03	+ 0,03
Septembre	— 0,17	+ 0,17	— 0,34	+ 0,34	+ 3,77	— 3,63	— 0,32	+ 0,32	— 0,21	+ 0,21
Octobre	— 0,60	+ 0,60	— 0,71	+ 0,71	+ 3,12	— 3,03	— 0,71	+ 0,71	— 0,45	+ 0,45
Novembre	— 0,38	+ 0,38	— 0,52	+ 0,52	+ 1,79	— 1,76	— 0,55	+ 0,55	— 0,67	+ 0,67
Décembre	— 0,25	+ 0,25	— 0,42	+ 0,42	+ 2,06	— 2,02	— 0,44	+ 0,44	— 0,55	+ 0,55

du mois d'octobre, il se replia jusqu'à 20 belgas environ, niveau autour duquel il oscilla jusqu'à la fin de l'année.

Sur le marché du terme, la tendance est demeurée favorable au belga. La livre sterling a fait l'objet d'un léger déport jusqu'au mois d'août. Une prime modérée est apparue ensuite et s'est maintenue jusqu'à la fin de l'année. Le cours du dollar et du florin a été quelque peu supérieur à celui qui fut pratiqué au comptant. Le franc suisse a valu le même prix qu'au comptant pendant les trois premiers trimestres; au cours du quatrième, il a été un peu plus cher. Le franc français a subi continuellement une perte très lourde.

Le tableau II indique pour chaque mois la prime ou la perte moyenne pour un trimestre faite par le belga relativement à la livre sterling, au dollar, au franc français, au florin et au franc suisse.

Les arrangements techniques intervenus dans le cadre de l'accord tripartite auquel, comme on le sait, la Belgique a adhéré, ont continué de fonctionner normalement. Cette collaboration entre banques centrales reste limitée à certains pays.

La Banque des Règlements Internationaux, de son côté, s'efforce, par des initiatives techniques, d'apporter une contribution au difficile problème des transferts internationaux.

La situation politique dans diverses parties du monde ainsi que les entraves qui contrarient la circulation internationale des marchandises, semblent malheureusement devoir éloigner pendant un certain temps encore un règlement d'ensemble du problème monétaire mondial.

Il n'est point sans intérêt de noter ici la remarquable stabilité de notre circulation monétaire qui apparaît même légèrement orientée à la baisse. Bien que dans la conjoncture présente, ce phénomène ne puisse être rapproché de l'évolution de nos prix intérieurs, constatons que relativement aux prix mondiaux, cette évolution a respecté les conditions qui avaient assuré depuis 1935, un développement convenable de l'économie belge. La baisse du change français ne paraît pas avoir eu à cet égard et d'une manière générale, des conséquences préjudiciables.

Qu'il nous soit permis cependant de rappeler que la défense des monnaies dépend bien davantage d'une politique économique saine et de l'équilibre des finances publiques que des banques centrales, dont la fonction essentiellement régulatrice ne peut utilement s'exercer que si ces conditions préalables ont été réalisées. Il s'agit là d'une œuvre collective au succès de laquelle la collaboration des chefs d'entreprises n'est pas moins essentielle que celle des pouvoirs publics.

* * *

Comme par le passé, la Banque a prêté son concours à l'exécution des accords de compensation ou de paiement qui sont en vigueur entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et l'Allemagne, la République Argentine, le Brésil, la Bulgarie, le Chili, l'Espagne, l'Esthonie, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la Roumanie, la Turquie et la Yougoslavie.

**Accords
de compensation
et de paiement.**

Allemagne. — Depuis la conclusion de l'accord signé à Luxembourg, le 27 juillet 1935, l'Allemagne a payé ponctuellement les créances commerciales courantes, dans les conditions auxquelles elle a souscrit.

D'autre part, le transfert des créances commerciales arriérées, dont la plupart remontaient à 1934, est pratiquement terminé. Le paiement des créances financières se poursuit normalement.

Les règlements résultant de la convention des marks se font toujours au ralenti. Sur les annuités prévues dans l'accord du 13 juillet 1929, il n'a été transféré, au cours de l'année, par le jeu de la convention du 27 juillet 1935, que fr. 52.500.000,—, soit environ 23 p. c. d'une annuité déjà réduite de 25 p. c.

Brésil. — Le 25 janvier 1937 sont entrées en application les dispositions de l'accord signé à Rio de Janeiro, le 28 décembre 1936, pour la liquidation des créances commerciales belges et luxembourgeoises arriérées au Brésil, provenant des importations de marchandises dédouanées au Brésil, pendant la période qui s'étend du 1^{er} avril 1931 au 11 février 1935.

Ont été exclus de l'accord : tout ou partie de toute créance quelconque ayant fait l'objet d'un contrat de change avec la Banque du Brésil; 40 p. c.

du montant de chaque créance relative à une importation dédouanée au Brésil postérieurement au 10 septembre 1934.

Les liquidations sont effectuées mensuellement à raison de 1/24 du montant dû, augmenté d'un intérêt forfaitaire de 4 p. c. Au 15 décembre 1937, douze mensualités avaient été réglées dans ces conditions.

Italie. — En vertu d'une convention renouvelée le 30 juin 1937, mise en vigueur par l'arrêté royal du 30 juillet 1937, les acheteurs belges et luxembourgeois de marchandises italiennes doivent payer le montant de leurs factures à la Banque Nationale de Belgique. Les sommes versées sont portées, à concurrence de 15 p. c., au crédit d'un compte « Créances anciennes », pour être utilisées au règlement des importations belgo-luxembourgeoises en Italie, antérieures au 1^{er} septembre 1936, et, à concurrence de 85 p. c., au crédit d'un compte « Créances nouvelles » pour être affectées au règlement des importations belgo-luxembourgeoises en Italie, effectuées depuis le 1^{er} septembre 1936, dans les limites des contingentements autorisés.

Les dispositions de cette convention s'appliquent aux créances commerciales résultant des échanges de marchandises d'origine italienne, belge ou luxembourgeoise. Toutefois, en ce qui concerne les échanges italo-belgo-luxembourgeois effectués antérieurement au 16 octobre 1936, ces dispositions s'étendent au paiement des marchandises importées d'Italie, des possessions et colonies italiennes, dans le territoire de l'Union économique belgo-luxembourgeoise, du Congo belge et des territoires sous mandat belge, et réciproquement.

Roumanie. — L'accord de transfert du 24 août 1937, de même que celui du 19 octobre 1936, oblige les acheteurs belges et luxembourgeois de marchandises roumaines à payer le montant de leurs factures à la Banque Nationale de Belgique. Le montant des versements est porté au crédit d'un compte spécial, au nom de la Banque Nationale de Roumanie. Le Gouvernement roumain s'est engagé à affecter les belgas versés au compte comme suit : 40 p. c. au paiement des sommes dues par l'Etat et les autorités roumaines pour des fournitures autres que des marchandises; 36,5 p. c. au règlement des créances commerciales nouvelles; 18,5 p. c. au règlement de

créances financières. Le solde de 35 p. c. est laissé à la libre disposition de la Banque Nationale de Roumanie.

Des opérations de compensation privées peuvent être effectuées moyennant autorisation préalable de l'Office de compensation belgo-luxembourgeois, dans chaque cas particulier.

Yougoslavie. — Un accord de paiement entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le Royaume de Yougoslavie, signé le 26 novembre 1937 et mis en vigueur le 1^{er} janvier 1938, a remplacé la convention du 7 juillet 1932 et la convention additionnelle du 21 février 1933.

Cet accord remplace le règlement par compensation par un régime de paiements directs de débiteur à créancier, pour les achats de marchandises effectués entre les trois pays, à partir du 1^{er} janvier 1938.

Les sommes dues pour des marchandises importées avant le 1^{er} janvier 1938, en Yougoslavie, d'une part, dans l'Union économique, d'autre part, continueront d'être liquidées suivant les dispositions des conventions précédentes.

L'amortissement des créances belgo-luxembourgeoises est assuré au moyen : des avoirs se trouvant, au 1^{er} janvier 1938, au crédit du compte global ouvert à la Banque Nationale de Yougoslavie près la Banque Nationale de Belgique; d'un prélèvement de 15 shillings par tonne de minerais et de concentrés de plomb et de zinc importés dans l'Union économique belgo-luxembourgeoise à partir du 1^{er} janvier 1938, dont la contre-valeur en francs belges sera versée à la Banque Nationale de Belgique.

Chili. — L'arrêté royal du 14 juillet 1937 a modifié la convention du 26 mai 1933, en ce sens que les 30 p. c. de la valeur des importations de nitrates dans l'Union économique belgo-luxembourgeoise, qui étaient auparavant affectés au règlement des créances anciennes, sont réservés désormais aux compensations de marchandises.

Autres pays. — Les accords qui règlent les paiements commerciaux entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et les autres pays n'ont pas subi de modification.

Mobilisation des créances bloquées. — L'Etat a continué d'accorder son aval en vue de faciliter la mobilisation de créances bloquées en compte de

compensation. Mais les détenteurs de ces créances n'ont guère eu recours à ce moyen de crédit. En effet, les valeurs revêtues de cette garantie ne s'élevaient, au 25 décembre 1937, qu'à fr. 4.657.800,— pour des créances bloquées en Italie, et à fr. 4.466.400,—, pour des créances bloquées au Brésil.

* * *

**Marché
de l'argent
à court terme.**

Les opérations d'escompte et d'avances, dont le volume s'était fortement contracté depuis la réforme monétaire de 1935, ont repris, dans une certaine mesure, au cours de l'année 1937.

Cette reprise a cependant été peu importante, les banques privées ayant disposé d'abondantes ressources et n'ayant eu recours à l'Institut d'émission que par intermittence et pour des montants peu élevés.

Le développement des opérations de nos Comptoirs d'escompte ne paraît pas avoir été en rapport avec les conditions qu'ils sont en mesure de faire à leur clientèle.

Nos taux officiels sont restés sans changement pendant toute l'année. Le taux d'escompte des traites acceptées, abaissé à 2 p. c. l'an le 16 mai 1935, n'a plus varié depuis lors. Le taux d'escompte des promesses et celui des avances sur fonds publics sont restés aux niveaux extrêmement bas de 2,50 p. c. et de 3 p. c. l'an.

Au début de l'année, le Ministre des Finances décida de procéder à l'émission de certificats de trésorerie. Parmi les différentes méthodes qui s'offraient à cet effet, le choix se porta sur celle de l'adjudication au plus offrant, système employé avec succès depuis quelque temps déjà par le Gouvernement de la Colonie et l'Institut de Réescompte et de Garantie, et depuis longtemps sur diverses places étrangères.

Le plafond d'émission, qui avait été fixé initialement à 300 millions de francs, fut relevé, au début du mois d'août, de 200 millions de francs; l'ensemble des certificats en circulation fut ainsi porté à 500 millions de francs. Tous les vendredis — sauf quelques exceptions — il est régulièrement procédé à des adjudications pour compte du Trésor. Ces adjudications portent sur des sommes de 40 ou 50 millions de francs; les certificats sont

émis à trois mois. L'expérience paraît avoir réussi, les souscriptions s'élevant toujours à un multiple du montant offert.

En raison de l'importance de ces émissions du point de vue de la politique du crédit et plus particulièrement de la politique d'*open market*, l'organisation de ce marché rentre dans le cadre des initiatives que l'on doit attendre de la Banque Nationale. Celle-ci est dès à présent chargée des formalités d'adjudication de ces certificats.

Différentes émissions de bons à court terme auxquelles la Colonie a procédé à intervalles irréguliers ont également permis une certaine utilisation des disponibilités en quête d'emploi.

En outre, l'Institut de Réescampte et de Garantie a continué à prêter son concours aux établissements de crédit pour l'octroi de facilités à moyen terme en faveur de leurs clients. Le financement de ces opérations a pu s'effectuer de façon fort aisée par des émissions de bons à court terme, réalisées dans des conditions très favorables.

En ce qui concerne le marché libre de l'argent à court terme, son allure, au cours de l'année 1937, peut se résumer de la manière suivante :

Durant les premiers mois, une abondance presque pléthorique se traduit par des taux anormalement bas.

De la seconde quinzaine de septembre jusqu'à la seconde quinzaine de décembre, une tension s'est produite sur le marché.

L'échéance de fin d'année s'est effectuée dans la plus grande aisance, l'abondance des disponibilités étant accrue par les rentrées de capitaux qui se sont produites par suite du dénouement de contrats à terme sur devises.

Ces fluctuations apparaissent dans le tableau III.

III. — Le marché de l'argent en 1937.

MOIS	Taux moyens d'adjudication des certificats de Trésorerie ou des bons du Trésor, à 3 mois			Taux « hors banque ». (2)		Taux du « call money » (2)	
	État %	Colonie (1) %	Institut de Rées- compte et de Garantie %	Papier commercial %	Papier financier %	Marché %	Compen- sation %
Janvier	—	—	—	1,—	—	—	—
Février	0,45 à 0,65	0,50 à 1,—	—	1,—	—	—	—
Mars	0,68 à 0,71	—	0,72	1,—	—	—	—
Avril	0,70	—	0,64	1,—	—	—	—
Mai	0,56 à 0,60	0,65 à 1,—	—	1,—	—	—	—
Juin	0,58	—	0,58	1,—	—	—	—
Juillet	0,49 à 0,57	—	—	1,—	—	—	—
Août	0,47 à 0,51	0,485 à 0,75	0,49	1,—	—	—	—
Septembre ..	0,57 à 0,72	—	0,52	1,—	—	—	—
Octobre	0,85 à 1,17	—	—	1,385	—	0,875	0,767
Novembre...	1,27 à 1,57	—	1,49	1,7825	2,1375	—	0,750
Décembre ..	1,56 à 1,90	—	—	1,719	2,019	0,750	0,750

(1) Colonie : taux extrêmes des adjudications.

(2) Moyennes mensuelles.

Activité industrielle, commerciale et agricole du Pays et de la Colonie

Une reprise économique d'envergure mondiale avait caractérisé la fin de l'année 1936. **Aperçu général.**

L'afflux soudain de commandes, provoqué autant par la spéculation que par l'expectative de difficultés d'adaptation de la production au progrès de la consommation, fut l'origine d'une hausse très vive des prix des matières premières. Cet essor, trop rapide d'ailleurs, ne dura pas, car les prévisions sur lesquelles il s'appuyait apparurent peu fondées. Dès le mois de mars, les prix des matières premières s'orientèrent à la baisse, entraînant finalement, au mois de juillet, les indices des prix de gros, qui avaient résisté jusqu'à cette date à ce revirement de conjoncture.

La baisse des prix de la plupart des matières premières a rapidement effacé les effets de la reprise antérieure sur l'allure de l'activité économique. L'incidence de ces événements s'est surtout marquée aux Etats-Unis, où le recul de l'activité a été brutal. En général, les économies européennes ont, comme par le passé, opposé une inertie plus grande. L'économie britannique notamment a fait preuve d'une stabilité remarquable, en dépit d'un ralentissement survenu depuis quelques mois et d'un recul régulier des cours des actions et des obligations.

La Belgique n'a pu éviter d'être entraînée par les événements mondiaux. Comme la Grande-Bretagne, elle a vu monter, puis descendre ses prix de gros. Depuis l'automne, le fléchissement des commandes a obligé de nombreuses industries à réduire leur production et le chômage s'est accru. L'incidence de ces faits a heureusement été atténuée par une situation financière de nos entreprises en sensible amélioration sur celle qui existait lors de la récente crise. L'assainissement commencé lors de la dépression, s'est pour-

suivi sans arrêt jusqu'à ces derniers temps. Les appels, qui ont été adressés au marché des capitaux en 1937, ont eu rarement pour but de procéder à de nouveaux investissements. Leur objet fut surtout la conversion et le rapatriement des emprunts les plus onéreux, ou la consolidation de dettes à court terme.

* * *

Prix et rémunérations.

Les niveaux généraux des prix et des rémunérations en Belgique peuvent être sommairement caractérisés par les indices suivants, allant de 1928 à 1937 :

**IV. — Indices des prix et autres rémunérations.
(1928-1937).**

ANNÉE	Indice des prix (Base : 1928 = 100)					Autres indices (Base : 1928 = 100)			Taux de capitalisation (en p. c.)	
	Prix de gros	Prix des matières premières industrielles	Prix des produits finis industriels	Prix de détail	Coût de la vie	Indice des salaires	Taux de l'escompte hors banque (papier commerc.)	Indice de la Bourse (actions)	Dettes belge 3 %	Dettes unifiée 4 %
1929	101	102	103	107	106	112	106	101	4,54	—
1930	88	87	130	107	109	120	69	67	4,—	—
1931	74	64	82	97	98	113	57	50	3,95	—
1932	63	50	70	88	88	103	77	35	4,48	—
1933	59	45	68	86	87	100	60	35	4,54	—
1934	56	43	63	81	84	96	53	30	4,11	—
1935	64	55	66	80	85	92	51	33	3,92	4,32
1936	70	66	72	84	89	99	33	39	3,74	4,09
1937	81	83	82	90	96	110	29	(1) 47	3,33	3,94

(1) Indice provisoire.

Afin de situer les développements récents, nous faisons suivre les principaux indices mensuels relatifs à 1937 :

V. — Indices des prix et des salaires en 1937.

MOIS	Prix de gros	Prix de détail	Coût de la vie	Salaires (1)
	Base : janvier 1937 = 100			
Janvier	100	100	100	—
Février	102,6	101,1	101,0	—
Mars	105,3	101,6	100,7	102,5
Avril	105,8	101,6	99,4	—
Mai	105,3	102,1	99,2	—
Juin	105,9	102,8	100,6	105,7
Juillet	106,7	104,5	103,0	—
Août	106,4	105,4	103,8	—
Septembre	104,9	106,4	105,8	109,2
Octobre	103,8	106,8	106,5	—
Novembre	100,8	107,1	107,2	—
Décembre	100,2	107,1	107,2	110,9

(1) Base : décembre 1936 = 100.

* * *

La production industrielle s'est encore développée en 1937, au point que les événements des derniers mois de l'année n'ont entamé que faiblement les positions acquises. Néanmoins, comme il appert du tableau suivant, dans l'ensemble, le niveau de 1929 n'a pas encore été atteint.

Production.

L'industrie charbonnière a bénéficié d'une demande intense. La réduction de la durée du travail et les difficultés de recrutement de la main-d'œuvre ont suscité des problèmes délicats d'adaptation. Pendant des mois, le marché a connu une véritable pénurie qui explique les importations croissantes de combustibles au cours de toute l'année. Simultanément, les stocks se sont réduits à des niveaux très bas.

Pendant le premier semestre, les ordres furent si abondants en sidérurgie, que satisfaire les besoins les plus urgents fut parfois un véritable

problème. Par après, le ralentissement des ordres devint tel que la production se ralentit en fin d'année et que les prix, qui avaient haussé jusqu'alors, furent également réduits.

VI. — Production industrielle.

Années	Indice général de la production industrielle — 1923 - 1925 = 100	Houille	Fonte	Filés de coton	Laines conditionnées	Cuivre (Au Congo)	Electricité
1929	138,5	26.931.460	4.095.940	68.800	39.525	136.992	—
1934	91,7	26.363.760	2.907.289	43.396	15.678	110.085	4.022.947
1935	100,0	26.484.230	3.060.426	61.250	26.760	107.700	4.455.996
1936	108,1	27.875.630	3.207.409	66.300	32.890	95.667	4.943.310
1937	(1) 121,6	29.681.270	3.842.807	(2) 36.300	30.613	150.000	5.548.722

(1) Indice provisoire.

(2) Premier semestre.

La construction mécanique, où l'activité avait été excellente, enregistra aussi un recul à la fin de l'année.

Les industries textiles, après avoir profité de l'allure fiévreuse qui leur avait été imprimée à la fin de 1936, n'ont plus connu depuis le printemps, qu'une situation satisfaisante qui a duré jusqu'à l'automne. Depuis lors, elles se sont trouvées obligées de réduire leur production devant l'abstention des marchés.

La construction en bâtiments a enregistré une baisse que les travaux publics ont à peine compensée. La situation des diverses industries relevant de cette branche fut très irrégulière; alors que les carrières et les cimenteries n'eurent pas de raison de se plaindre, les briqueteries et les tuileries furent loin d'être satisfaites.

La production d'électricité continue à se développer.

Dans certaines industries, de délicats problèmes de structure continuent à retenir l'attention.

Les pouvoirs publics multiplient leurs efforts en collaboration avec l'initiative privée, afin de rechercher des solutions adéquates à ces questions et à bien d'autres qui concernent d'ailleurs autant l'agriculture que l'industrie proprement dite.

L'amélioration de la technique agricole et la distribution des produits de la ferme retiennent en particulier l'attention du Gouvernement. La récente institution d'un Office du Lait, en collaboration avec les milieux agricoles, constitue une initiative importante prise récemment en vue de résoudre un de ces problèmes.

* * *

L'activité des transports a continué à progresser en 1937. Dans les transports maritimes, cette amélioration s'est plutôt traduite dans la masse des marchandises manipulées que dans le tonnage des navires entrés dans les ports. Aux chemins de fer, le trafic intérieur a réalisé de sensibles progrès.

Les transports.

VII. — Les transports.

Années	CHEMINS DE FER		PORTS MARITIMES			
	Voyageurs- km.	Tonnes- km.	ANVERS		GAND	
	Moyennes mensuelles (Millions)		Tonnage des navires entrés (Mille tonnes de jauge)	Marchandises entrées et sorties (Mille tonnes métriques)	Tonnage des navires entrés (Mille tonnes de jauge)	Marchandises entrées et sorties (Mille tonnes métriques)
1933	421	370	20.439	18.953	1.960	2.916
1934	406	374	20.536	20.867	2.058	3.371
1935	449	396	22.035	23.171	1.928	2.964
1936	470	444	23.042	25.252	2.172	3.421
1937	(1) 520	(1) 517	25.118	(2) 25.940	2.273	(2) 3.603

(1) Moyenne des onze premiers mois.

(2) Onze premiers mois.

**Commerce
extérieur.**

Le commerce extérieur s'est considérablement développé. Du deuxième trimestre 1936 au deuxième trimestre 1937, le progrès, en valeur, fut même tellement rapide qu'il ne s'est pas maintenu. Ce fut particulièrement le cas des importations de matières premières, plus sujettes aux variations de prix. Les quantités ont aussi marqué une avance appréciable. A cet égard, le niveau moyen du commerce de 1928 fut atteint au milieu de l'année. Cette remarque ne s'applique pas aux exportations de produits fabriqués qui restent en deçà de ce niveau.

Le tableau VIII donne les chiffres du commerce extérieur au cours de ces dernières années.

**VIII. — Commerce extérieur de l'Union économique belgo-luxembourgeoise.
(1928-1937.)**

ANNÉES	QUANTITÉS (Milliers de tonnes)		VALEURS (Millions de francs)	
	Importations	Exportations	Importations	Exportations
1928	39.868	26.749	32.060	30.954
1929	45.074	25.840	35.624	31.880
1930	42.227	23.768	31.094	26.159
1931	38.722	24.617	23.970	23.178
1932	31.348	19.562	16.342	15.123
1933	30.697	19.936	15.242	14.288
1934	31.747	19.989	14.021	13.794
1935	30.590	20.300	17.446	16.126
1936	32.846	21.866	21.708	19.745
1937	39.065	25.011	27.662	25.689

* * *

Chômage.

Le rythme général de l'activité du pays se mesure, d'une manière assez précise, dans les relevés du chômage. Ceux-ci ont continué à révéler une évolution favorable jusqu'au milieu de l'année. Depuis lors, le ralentissement de l'activité s'est marqué d'abord insensiblement, puis ouvertement à

partir de novembre. Le fait que diverses industries n'ont pas voulu stocker devant l'abstention de la demande, a contribué à la brusque aggravation du chômage en fin d'année.

Les chiffres caractéristiques de la situation du marché de l'emploi sont donnés au tableau IX.

IX. — Le chômage.

	Moyenne des journées de chômage contrôlées (par 1.000 assurés et par semaine)	Chômeurs complets	Chômeurs intermittents
		<i>(En milliers)</i>	
1934 décembre	1.484	213	168
1935 juin	1.111	147	104
décembre	1.134	162	102
1936 juin	901	101	99
décembre	1.005	132	93
1937 mars	804	113	80
juin	663	86	78
septembre	687	91	84
octobre	686	92	82
novembre	872	116	110

* * *

La première moitié de l'année 1937 fut marquée par une hausse croissante des matières premières; les derniers mois, au contraire, enregistrèrent une baisse sensible qui n'a cependant pas ramené les prix actuels à un niveau fort inférieur aux moyennes de l'année 1936, de sorte que les marges de profit n'ont pas été compromises.

Le commerce extérieur a fait des progrès notables. Les exportations accusent, en quantités aussi bien qu'en valeurs, une augmentation considérable. Les transactions en bois, cuivre, or, étain, diamant, huile de palme,

**Situation
économique du
Congo Belge.**

coton, arachides et café ont été très actives. La production témoigne d'une diversité grandissante; les minerais de manganèse et de plomb constituent notamment des rubriques nouvelles dans la statistique des exportations.

La balance commerciale de la Colonie étant très favorable, elle apporte à celle de la Métropole, un précieux élément d'équilibre.

La production du cuivre a atteint environ 150.000 tonnes au cours de 1937, contre 97.500 l'année précédente. L'augmentation de la consommation, la réduction des stocks et les achats spéculatifs provoqués par les fluctuations des prix ont déterminé un brusque accroissement de la demande auquel les installations du Katanga répondent facilement.

La situation de l'industrie diamantaire est saine, bien que, depuis le printemps, elle ait enregistré une diminution générale d'activité.

La production d'étain est également supérieure à celle de l'année précédente. Le contingent autorisé pour 1937 a été de 107,5 contre 92,5 p. c. en 1936. Les besoins de la Belgique, en étain, sont presque intégralement couverts par le métal provenant de la Colonie.

Au cours de la même période, la production de l'or a accusé une nouvelle avance.

A côté des exportations de cassitérite, d'autres minerais et métaux accusent de notables progrès, tels le manganèse, le plomb, le tantale, l'uranium dont on extrait le radium, le zinc, l'argent, le palladium, le platine et le cobalt.

Le prix des produits oléagineux a monté considérablement en janvier. Depuis lors, la tendance s'est renversée.

Grâce à leur parfaite organisation les grandes sociétés d'élevage continuent à enregistrer des résultats techniques intéressants. De vastes régions où jadis l'élevage était impossible, sont désormais pourvues de richesses agricoles permanentes qui ne manquent pas d'être appréciées par la population.

Le régime économique de la porte ouverte, en vigueur dans la Colonie, continue donc à porter les meilleurs fruits. Jamais un tel régime n'a entravé la prospérité du Congo belge ni diminué les avantages que la mère patrie peut espérer en retirer.

Le retard avec lequel les bilans des entreprises enregistrent les mouvements de la conjoncture explique l'opposition constatée entre le repli de l'activité industrielle et commerciale et les résultats financiers des sociétés, brillants jusqu'en fin d'année.

**Situation
financière des
entreprises.**

Les résultats ont permis d'amortir une grande partie des pertes subies au cours des dernières années. La meilleure preuve en est donnée par la situation de l'Office de Liquidation des Interventions de Crise. En fin d'année, plus de 40 p. c. des crédits de crise en cours de liquidation se trouvaient déjà remboursés.

* * *

La hausse très vive du cours des actions, qui débuta en août 1936, s'est arrêtée en mars 1937. A ce moment, un revirement s'est produit. L'indice des cours est tombé de 54 le 1^{er} mars 1937 à 39 en décembre 1937. Il était de 33 le 1^{er} août 1936. A la suite de ce fléchissement, le taux de capitalisation de nombreuses actions s'est relevé. Il est devenu supérieur à celui des obligations, aussi bien pour les titres des industries abritées que pour ceux des industries de base. Pareille situation mérite d'être signalée. Depuis de nombreuses années, en effet, les actions se capitalisent à un taux inférieur à celui des obligations.

**Marché
des valeurs
mobilières.**

Le marché des rentes et des titres à revenu fixe a fait montre de plus de stabilité que celui des actions. La rente unifiée 4 p. c., qui était cotée 100,35 au début de l'année, a atteint en juillet le cours de 102,90. En octobre, néanmoins, une baisse s'est produite brusquement. Ramenée à 99,15 fin octobre, à 97,75 fin novembre, notre rente s'est maintenue ensuite aux environs de 97,5 jusqu'à la fin de l'année.

Les obligations privées enregistrent, au cours du premier semestre 1937, une amélioration sensible des cours, en corrélation avec la hausse des rentes. Les titres à bas taux d'intérêt bénéficièrent de cette situation, tandis que les titres à intérêts plus élevés étaient retenus par les menaces de conversion. Ainsi l'indice des obligations 4 p. c., passibles de l'impôt, monte de 140 en novembre 1936, à 148 en septembre 1937; par contre, les titres

6 p. c. nets d'impôts n'accusent aucun mouvement appréciable. Au cours des derniers mois de l'année, tous les groupes ont été affectés en même temps que la rente, mais moins sensiblement que celle-ci.

Les entreprises privées n'ont pas manqué de profiter de l'aisance qui a régné sur le marché pour procéder à des conversions d'emprunts. Nous avons pu recenser un montant de 2.370 millions de francs émis en vue du remboursement d'anciens emprunts.

Malgré plusieurs mois de stagnation, les émissions nominales d'actions et d'obligations ont néanmoins été élevées au cours de 1937. Les investissements nouveaux sont restés très modérés.

Le détail des opérations pour l'année 1937 s'établit comme suit :

	Millions de francs.
Constitutions de sociétés anonymes (montant libéré sur valeur nominale)	285
Constitutions de sociétés de personnes à responsabilité limitée (montant libéré sur valeur nominale)	316
Augmentations de capital (montant libéré sur valeur nominale)	3.656
Emissions d'obligations	2.022
	<hr/>
Ensemble des montants versés	6.279
Primes d'émission	400
	<hr/>
Total :	6.679

De cet ensemble, il y a lieu de déduire :

Apports en nature	722
Incorporations de réserves au capital	2.332
Emissions destinées au remboursement d'anciens emprunts ..	2.371
	<hr/>
Total :	5.425

Les émissions nettes pour compte d'entreprises privées s'élèvent donc à 1.254 millions de francs. Elles avaient été de 688 millions en 1936 et de 917 millions en 1935.

Les appels au marché intérieur pour compte du Gouvernement et de diverses collectivités publiques, à l'exclusion de la Colonie, se sont élevés au cours de 1937 à 3.924 millions de francs.

L'importance de ces appels doit être appréciée en fonction des éléments suivants.

D'une part, les remboursements de dettes extérieures ont atteint un montant net de 1.531 millions de francs.

D'autre part, au cours de la même période, les restitutions au marché intérieur, sous forme d'amortissements normaux et de remboursements anticipatifs ou non, ont représenté 1.669 millions de francs environ.

Enfin, abstraction faite des opérations du Fonds de Régularisation des Rentes et du Fonds monétaire, le Trésor a alimenté lui-même le marché sous la forme du paiement des intérêts afférents à la dette intérieure, pour un montant de 1.265 millions de francs.

Les appels au marché pour compte de la Colonie se sont élevés en 1937 à un montant total de 1.450 millions de francs. Les restitutions au marché sous forme de remboursement ont représenté 1.526 millions de francs.

* * *

A la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite, les versements ont dépassé les retraits de 711 millions environ pour l'année 1937. Il n'y eut jamais d'excédent de retraits, mais, au mois de septembre, la Caisse n'a pu rentrer qu'un faible excédent de versements, en relation avec le fléchissement du marché des obligations.

Épargne.

L'Office Central de la Petite Épargne, institution chargée du contrôle des caisses d'épargne privées, a continué d'apporter son concours technique chaque fois que celui-ci a été sollicité.

* * *

Fin 1936, les banques disposaient d'avoirs considérables en caisse, à la Banque Nationale et en compte de chèques postaux. Ces avoirs se sont réduits au cours de l'année 1937, non point sans effet favorable, semble-t-il, quant à l'emploi des disponibilités bancaires. Les actifs des banques représentant des crédits à court terme tels que les effets à recevoir et les comptes courants débiteurs ont, en effet, augmenté.

**Situation
des banques.**

Les avoirs en fonds publics belges des banques, qui s'étaient accrus régulièrement au cours de 1936, jusqu'à atteindre 4.710 millions de francs

fin mars 1937, se sont, par contre, réduits par après. Ils restent néanmoins fort importants.

D'une façon générale, les situations mensuelles font apparaître la stabilité de la situation des banques dans leur ensemble.

Leur coefficient de liquidité est demeuré entièrement satisfaisant.

Le rapport que la Commission bancaire publiera prochainement fournira toutes indications utiles sur l'évolution du système bancaire pendant l'année 1937.

* * *

**Finances
publiques.**

La politique de conversion de la Dette publique et de rapatriement des emprunts extérieurs, qui avait été inaugurée en 1935, a été poursuivie en 1937 et a donné lieu à de nombreuses opérations.

Rares sont les années qui, à cet égard, ont témoigné d'une activité aussi grande sur le marché des capitaux, soit aux fins d'émission, soit aux fins de remboursement anticipé ou de conversion des emprunts.

Le tableau suivant indique, mois par mois, les opérations qui ont été effectuées pour compte de l'Etat, de la Colonie et de diverses collectivités publiques.

1937	Nouveaux emprunts émis	Remboursements d'emprunts	Observations
EMPRUNTS INTÉRIEURS.			
Janvier	Dette coloniale, 1.100 millions, 4 p. c.	Remboursement des dettes obligataires des Chemins de fer repris par la Colonie. Consolidation de Bons du Trésor de la Colonie.	Le nouvel emprunt a servi aux opérations ci-contre. Une tranche de 865.500.000 francs a été remise à la Caisse d'Épargne en lieu et place des obligations des Chemins de fer de la Colonie qu'elle détenait.
Mars	État. — 1.500.000.000 de francs, 3 1/2 p. c., émis à 97.		
Avril	Société Nationale des Chemins de fer belges, 1.000.000.000 de francs, 4 p. c., émis à 97,50.	Société Nationale des Chemins de fer belges, solde emprunt 600 millions de francs, 5 %, émis en 1931.	Le nouvel emprunt a servi au remboursement de l'emprunt ci-contre.

1937	Nouveaux emprunts émis	Remboursements d'emprunts	Observations
Juin	État. — 1.000.000.000 de francs, 3 ½ %, émis en Bourse, au cours du jour.	600 millions de francs Bons du Trésor 4 % à 5 ans, détenus par la Caisse d'Épargne.	
Juillet	Bons du Trésor belge à 5 ans, 700.000.000 de francs, 2 ½ %, émis à 99,50.	Bons du Trésor belge 3 ½ %, 830.000.000 de francs, 1932-1937, à l'échéance du 1 ^{er} octobre 1937.	Les nouveaux Bons du Trésor ont servi au remboursement des Bons venant à échéance.
Septembre ..	Dette coloniale, 435 millions de francs, 3 ½ %, émis à 94.		A valoir sur le capital autorisé de 1.000.000.000 de francs.
Émissions périodiques	Certificats de Trésorerie 500.000.000 de francs à trois mois (par adjudication).		
EMPRUNTS EXTÉRIEURS.			
Mars		Société Nationale des Chemins de fer belges, 225.000.000 de francs français de Bons 5 %, à cinq ans.	
Mai	État. — 48 millions de florins P.-B., 3 ½ %, émis à 97,50.	État. — 45 millions de florins P.-B., 4 ½ %, émis en 1930.	Le nouvel emprunt a servi au remboursement anticipé de l'emprunt de 1930.
Octobre		Régie Télégraphes et Téléphones, solde de l'emprunt 5 p. c. de 15 millions de florins P.-B. émis en 1932.	
Décembre ..	État. — 5.000.000 de livres sterling, 4 %, émis à 97.	État. — 38.600.000 florins, solde des Bons du Trésor « Mendelssohn ».	Le produit du nouvel emprunt en £ sera encaissé pendant le premier trimestre de 1938. Il a été émis en vue de reconstituer les réserves du Trésor, dont une partie avait été utilisée pour rembourser le solde des Bons du Trésor Mendelssohn.

Outre le remboursement anticipatif du solde non converti de divers emprunts, une somme de fr. 413.622.000, — a été restituée au marché sous forme d'amortissement normal de la dette intérieure et extérieure.

Grand-Duché de Luxembourg

En 1936, la Banque Nationale avait créé une Agence à Luxembourg.

Soucieuse d'étendre au territoire grand-ducal les facilités de crédit dont bénéficient nos nationaux, elle a décidé de compléter l'initiative qu'elle avait prise l'année dernière, en instituant un Comptoir d'escompte auprès de cette Agence.

L'établissement de ce comptoir a rencontré le meilleur accueil.

Tout en respectant les limites que lui assigne son activité en territoire étranger, la Banque Nationale croit avoir contribué ainsi à resserrer encore davantage les relations économiques entre les deux pays.

Personnel

Suivant une tradition qui ne s'est jamais démentie, les fonctionnaires et employés à tous les degrés de la hiérarchie ont fait preuve pendant l'année 1937, qui fut particulièrement lourde en travaux exceptionnels, d'un dévouement dont le Comité de Direction et le Conseil de Régence tiennent à les remercier.

Les problèmes d'ordre social qui intéressent le personnel de la Banque ont été soumis à la Commission consultative du personnel, qui a tenu sept réunions pendant le cours de l'exercice. Toutes les questions qui ont été portées à l'ordre du jour ont été étudiées dans un esprit de large compréhension mutuelle.

Indépendamment des augmentations de traitements qui ont été accordées à la fin de cet exercice, diverses mesures ont été prises en vue d'adapter les conditions de travail à la situation économique actuelle : traitements d'entrée pour les employés de province, minimum vital pour les employés mariés, indemnités précaires en rapport avec l'index. Nous avons la conviction que l'ensemble de ces mesures jointes à celles qui avaient été prises antérieurement — caisse de pensions, assistance médicale, réfectoires — assurent à notre personnel un statut satisfaisant.

Désireux de donner un témoignage de satisfaction à certains hauts fonctionnaires particulièrement méritants, le titre de sous-directeur a été conféré à MM. Paul Bastiné, Georges Pirsoul et Emile Robin, inspecteurs généraux dirigeant les services de la Comptabilité Générale, de l'Escompte et des Dépôts à Découvert; le titre d'Ingénieur en chef des services techniques a, d'autre part, été conféré à M. Pierre Aussems, inspecteur général dirigeant les services de l'Imprimerie. Cette décision se traduira par une modification de l'article 215 du Règlement d'ordre intérieur, qui sera complété par le texte suivant :

« Le Comité de Direction peut, pour reconnaître des mérites exceptionnels, conférer aux inspecteurs généraux le titre de sous-directeur.

» Il peut, dans les mêmes conditions, conférer à l'inspecteur général ayant la responsabilité des services de l'Imprimerie, le titre d'Ingénieur en chef des services techniques. Ce titre est assimilé à celui de sous-directeur. »

Nominations

L'assemblée générale extraordinaire du 28 juillet 1937 a appelé M. Adolphe Baudewyns, aux fonctions de directeur.

Par décision du Conseil général, M. Jean Van Nieuwenhuyse, ingénieur commercial, a été nommé secrétaire en remplacement de M. A. Baudewyns.

L'assemblée générale extraordinaire du 13 octobre 1937 ayant décidé, avec l'autorisation du Ministre des Finances de porter à quatre le nombre des directeurs et ayant appelé au nouveau poste ainsi créé M. Georges Janssen, Président de la Commission bancaire, il a plu au Roi de désigner celui-ci en qualité de Vice-Gouverneur le 21 octobre 1937.

Cette désignation a permis d'établir une collaboration plus étroite entre l'Institut d'émission et la Commission bancaire et d'assurer une meilleure surveillance des marchés monétaires et financiers.

M. Georges Janssen a été appelé aux fonctions de Gouverneur par arrêté royal du 13 janvier 1938.

* * *

L'assemblée générale ordinaire du 30 août 1937 a procédé à la réélection de trois régents et de trois censeurs.

Le mandat de régent de M. Clément Swolfs a été renouvelé.

MM. Paul Degroux et Léon Bekaert ont été élus régents pour remplacer respectivement M. Gaston Barbanson, démissionnaire, et M. Alexandre Galopin, frappé d'incompatibilité par les dispositions de l'article 50 des statuts.

Nous saisissons cette occasion d'exprimer à MM. Barbanson et Galopin tous nos remerciements pour la collaboration qu'ils ont apportée à nos travaux.

MM. Arthur Morren et Paul Pastur ont été réélus censeurs pour un terme de trois années.

M. Joseph Gevaert a été élu censeur en remplacement de M. Paul Degroux.

Les mandats de MM. Swolfs, Degroux, Bekaert, Morren, Pastur et Gevaert expireront à l'assemblée générale de février 1944.

Pour remplacer M. Ernest Martel, décédé, vous aurez à élire un régent que vous devrez choisir sur la liste double de candidats qui vous sera présentée par les membres ouvriers et employés du Conseil Supérieur du Travail.

Vous aurez, d'autre part, à élire un censeur en remplacement de M. Ernest-John Solvay, qui, en raison des incompatibilités dont il est frappé par l'article 50 des statuts, nous a priés d'accepter sa démission.

Nous remercions M. Solvay de la collaboration qu'il a apportée aux travaux du Collège des Censeurs et du Conseil général.

Pour cette élection, vous aurez à choisir parmi les deux candidats qui vous seront présentés, d'une part, par les membres conseillers de groupes élus par les délégués de classe du Conseil Supérieur de l'Industrie et du Commerce, et d'autre part par les membres du Conseil Supérieur des Métiers et Négoces.

Les présentations auxquelles il vient d'être fait allusion sont prévues par l'article 92 des statuts.

Nous tenons à porter à votre connaissance qu'à partir du 1^{er} janvier 1938 la composition du Conseil de Régence et du Collège des Censeurs répond aux exigences de l'article 50 des statuts établissant les incompatibilités dont sont frappés leurs membres.

Mouvement et résultat des opérations au cours de l'exercice 1937

Avant d'aborder l'exposé du mouvement et du résultat des opérations effectuées au cours de l'exercice 1937, nous désirons attirer votre attention sur la présentation du bilan.

La comparaison du bilan au 25 décembre 1937 avec les bilans antérieurs fait apparaître deux modifications essentielles de présentation :

a) A l'actif, l'ancienne rubrique « Portefeuille-effets sur la Belgique et valeurs-or sur l'étranger » a été scindée en trois rubriques distinctes : « Devises étrangères et valeurs-or » — « Portefeuille-effets sur la Belgique » — « Portefeuille-effets sur l'étranger »;

b) Au passif figure un fonds de prévision de deux cent vingt-cinq millions de francs environ. Ce fonds de prévision était antérieurement porté en déduction de l'actif sous l'article « Portefeuille-effets sur la Belgique et valeurs-or sur l'étranger ». Comme il est constitué par des fonds publics, il s'ensuit qu'à l'actif, l'article « Fonds publics acquis en représentation du capital, des réserves et des comptes d'amortissement » a été augmenté d'autant.

Le commentaire des différentes rubriques du bilan précisera le sens de chacune de celles-ci.

I. — Actif

Encaisse-or.	Le montant de cette rubrique au 25 décembre 1937, soitfr. 17.612.425.106,57	17.612.425.106,57
	se compare à la rubrique correspondante figurant au 25 décembre 1936 pourfr. 18.684.229.180,76	18.684.229.180,76
	Différence en moinsFr.	1.071.804.074,19

Devises étrangères et valeurs-or.	A la somme defr. 4.747.959.483,15	4.747.959.483,15
	figurant au bilan du 25 décembre 1937, correspondait au 25 décembre 1936, une somme defr. 5.442.958.381,96	5.442.958.381,96

Ce montant était compris, au bilan du 25 décembre 1936, dans le total de la rubrique « Portefeuille-effets sur la Belgique et valeurs-or sur l'étranger ».

A l'exception des devises étrangères qui proviennent des opérations journalières et qui, au 25 décembre 1937, représentaient fr. 959.483,15, les avoirs compris sous cette rubrique sont de la même nature que ceux compris sous la rubrique précédente.

Billon et divers. Cette rubrique, représentant un montant de fr. 254.485.844,31, se décompose comme suit :

Monnaies d'argentfr.	165.846.330,—
Billon et diversfr.	16.685.589,31
Coupures de 5, 20 et 50 fr. émises pour compte du Trésorfr.	71.953.925,—
Total : Fr.	254.485.844,31

Portefeuille-effets sur la Belgique. Le portefeuille-effets sur la Belgique figure à l'actif du bilan au 25 décembre 1937 pourfr. 4.107.045.268,21

Ce montant représente la valeur nominale des effets.

Au 25 décembre 1936, ces avoirs figuraient sous la rubrique « Portefeuille-effets sur la Belgique et valeurs-or sur l'étranger » pour un montant defr. 907.041.636,44

On trouvera à la page 61 les renseignements relatifs au mouvement de ce portefeuille.

Le portefeuille-effets sur l'étranger figure au bilan du 25 décembre 1937 pour une somme defr. 24.093.237,21

**Portefeuille effets
sur l'étranger.**

Ce montant représente la valeur nominale des effets.

Au bilan du 25 décembre 1936, le solde du portefeuille-effets sur l'étranger était compris dans la rubrique « Portefeuille-effets sur la Belgique et valeurs-or sur l'étranger » pour un montant defr. 13.217.391,—

Le mouvement relatif au portefeuille-effets sur l'étranger est mentionné à la page 63.

Au 25 décembre 1937, le solde des comptes courants d'avances s'élève àfr. 191.910.673,75

**Avances sur fonds
publics belges.**

Au 25 décembre 1936, le solde des mêmes comptes courants était defr. 350.535.347,10

Les statistiques relatives au mouvement de ces opérations sont consignées à la page 65.

Les soldes des diverses créances sur l'Etat figurant au bilan sont les suivants :

**Créances sur
l'Etat.**

A. — *Bon du Trésor belge* (loi du 27 décembre 1930).

Ce Bon du Trésor, émis par application de la loi du 27 décembre 1930, représente le solde de la dette de l'Etat belge envers la Banque Nationale, du chef du retrait des monnaies allemandes.

Il figure à l'actif du bilan pourfr. 500.000.000,—
somme à laquelle il a été ramené par la convention conclue avec l'Etat belge le 4 avril 1935, approuvée par arrêté royal du 16 avril 1935.

B. — *Titre d'obligations du Trésor belge (loi du 19 juillet 1932).*

Au 25 décembre 1936, ce titre s'élevait à ..fr. 273.511.864,37

Il a été affecté à son amortissement pendant l'année 1937 :

a) Le produit des fonds publics acquis en vertu de la convention du 27 juillet 1932 ..fr. 23.521.960,—

b) 10 p. c. du solde répartis-
sable des bénéfices prévus au 3°
de l'article 18 des lois organiques
(actuellement article 20 de la loi
organique de 1937), soitfr. 1.947.411,07

Total :fr. 25.469.371,07

Après ces amortissements, le titre d'obligations du Trésor belge figure au bilan du 25 décembre 1937 pourfr. 248.042.493,30

Fonds publics.

Les fonds publics constituant les divers portefeuilles de la Banque figurent au bilan du 25 décembre 1937 pour les montants ci-dessous :

a) *Fonds publics acquis en représentation du capital, des réserves et des comptes d'amortissement.*

Ces valeurs, acquises par la Banque en vertu de l'article 22 de ses statuts, figurent au bilan du 25 décembre 1937 pour leur valeur comptable, soitfr. 579.802.579,94

Elles forment la contre-partie des éléments suivants du passif :

Capitalfr. 200.000.000,—
Réserves » 328.192.927,07
Compte d'amortissement des
immeubles de service, du
matériel et du mobilier.... » 60.202.272,64

Total :Fr. 588.395.199,71

Les fonds publics figuraient au bilan du 25 décembre 1936 pour les montants ci-après :

Fonds publics (du capital)	fr. 199.748.013,41
Fonds publics de la réserve de la Banque	» 98.823.768,66
Fonds publics du compte d'amortissement des immeubles, matériel et mobilier	» 59.518.827,41

A ces articles, il y a lieu d'ajouter, aux fins de comparaison, un montant de » 190.624.437,95 représentant les titres des réserves du portefeuille qui figuraient au bilan du 25 décembre 1936, sous la rubrique « Portefeuille-effets sur la Belgique et valeurs-or sur l'étranger ».

Total :Fr. 548.715.047,43

b) *Fonds publics acquis en vertu de la convention du 27 juillet 1932 conclue en exécution de la loi du 19 juillet 1932.*

Ces valeurs figurent au bilan du 25 décembre 1937 pourfr. 549.989.919,50

Leurs intérêts semestriels sont affectés directement à l'amortissement du titre d'obligations du Trésor belge figurant à l'actif du bilan sous la rubrique « Créances sur l'Etat ». Ils ne sont donc pas incorporés au compte de « Profits et Pertes ».

c) *Fonds publics à réaliser.*

Le montant defr. 21.184.236,70 représente le solde d'inventaire d'opérations d'arbitrage à liquider. Cette liquidation a été faite au début de 1938.

Le compte « Immeubles de service » figure au bilan du 25 décembre 1937 pourfr. 157.434.709,26

**Immeubles
de service.**

Le compte « Matériel et Mobilier » figure au bilan du 25 décembre 1937 pourfr. 3.049.841,20

**Matériel
et mobilier.**

Il y a lieu de rapprocher ces deux derniers chiffres, du « Compte d'amortissement des Immeubles de service, Matériel et Mobilier » figurant au passif pourfr. 60.202.272,64

Approvisionnements pour la fabrication des billets et des labeurs.

La somme defr. 3.495.569,40 représente la valeur des clichés, des encres et surtout du papier destinés à l'impression des billets et aux imprimés nécessaires aux divers services de la Banque et des agences.

Intérêts acquis sur fonds publics.

Le prorata d'intérêts courus au 25 décembre 1937 sur l'ensemble des fonds publics figurant à l'actif du bilan s'élève àfr. 21.888.699,98

Valeurs amorties et à réaliser.

Sous cette rubrique, figurent les valeurs détenues par la Banque en vertu de l'article 33 de ses statuts. Elles sont inscrites au bilan du 25 décembre 1937 pour mémoire

Pour effectuer cet amortissement, il a été prélevé avant bilan une somme de fr. 2.664.831,98, ce qui a diminué d'autant le Fonds de prévision.

Cette manière de procéder s'impose en raison du caractère à vue des engagements de la Banque. La contre-partie de ceux-ci ne peut dès lors consister, ne fût-ce que partiellement, en valeurs qui sont incertaines tant au point de vue de leur montant que du terme de leur recouvrement.

Il s'ensuit que les récupérations provenant de cette source apparaissent au crédit du compte de Profits et Pertes.

Droit d'enregistrement de l'acte de prorogation de la durée de la Banque.

Le montant de ce droit figure à l'actif du bilan pour mémoire

Une demande a été introduite auprès de l'Administration des Finances en vue d'obtenir le remboursement de la somme de fr. 7.945.466,30, montant du droit d'enregistrement, portée au débit du compte de Profits et Pertes du deuxième semestre de 1937.

Ce droit d'enregistrement, résultant des modifications apportées aux statuts de la Banque, n'est pas considéré dû par celle-ci, ces modifications ayant été provoquées par l'Etat et non point par l'Institut d'Emission.

Le solde des effets remis à l'encaissement à la Banque par des titulaires de comptes courants, au 25 décembre 1937, figure à l'actif et au passif du bilan pour la somme defr. 80.743.076,58

**Effets déposés
à l'encaissement
en
compte courant.**

Nous donnons plus loin, à la page 65, quelques renseignements sur le mouvement de ces opérations.

II. — Passif

**Billets de banque
en circulation.**
(1)

Le montant en circulation de nos billets au porteur figure au bilan du
25 décembre 1937 pourfr. 21.460.065.200
Au 25 décembre 1936, il était defr. 22.451.813.700

Ces deux montants se décomposent comme suit, par coupures :

	Au 25 décembre 1936.	Au 25 décembre 1937.	Différences.
Billets de fr. 10.000	2.695.900.000	2.045.040.000	— 650.890.000
Billets de » 1.000	10.826.029.000	10.373.867.000	— 452.162.000
Billets de » 500	2.824.664.500	2.941.599.000	+ 116.934.500
Billets de » 100	6.105.220.200	6.099.589.200	— 5.631.000
	22.451.813.700	21.460.065.200	— 991.748.500

L'on trouvera plus loin, à la page 65, des renseignements relatifs aux billets retirés de la circulation pendant l'exercice 1937.

**Comptes
courants.**

Le solde des comptes courants figure au passif du bilan, au 25 décembre 1937, pourfr. 3.939.470.039,61

Ce montant se décompose comme suit :

Compte courant du Trésor	fr. 287.780.405,55
Organismes créés par une loi spéciale	» 933.386.676,15
Banques	» 2.367.989.136,82
Clearings	» 209.457.317,62
Particuliers	» 140.856.503,47

TotalFr. 3.939.470.039,61

Le solde créditeur de la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite est compris pour fr. 268.524.072,95 dans le solde des comptes courants : « Organismes créés par une loi spéciale ».

(1) **Billets circulant pour compte du Trésor.**

Les coupures de 50, de 20 et de 5 francs circulant pour compte du Trésor en vertu des arrêtés royaux du 26 octobre 1926 et du 16 avril 1935 s'élèvent, le 25 décembre 1937, à fr. 604.840.000,—.

Le compte des billets annulés en 1937 figure à la page 66.

Les mouvements qui ont affecté les comptes courants sont mentionnés à la page 58.

Au 25 décembre 1937, le total des engagements à vue s'élève à	fr.	25.399.535.239,61	Total des engagements à vue.
à savoir :			
billets de banque en circulation	fr.	21.460.065.200,—	
solde des comptes courants	»	3.939.470.039,61	
		<hr/>	
Total	Fr.	25.399.535.239,61	

Au 25 décembre 1937, les 200.000 actions formant le capital de la Banque se divisent comme suit :			Capital.
Actions inscrites		24.758	
Actions au porteur		175.242	
		<hr/>	
		200.000	

Les 24.758 actions nominatives sont réparties entre 288 titulaires, dont 143 possèdent au moins 30 actions (art. 78 des statuts).

Le total des réserves figure au passif du bilan pour une somme de	fr.	328.192.927,07	Réserves.
se décomposant comme suit :			

a) *Réserve statutaire.*

Le compte de la réserve figurait au bilan du 25 décembre 1936 pour	fr.	100.049.940,40
En ajoutant à cette somme la part attribuée à la réserve dans les bénéfices des deux semestres de l'exercice 1937, soit	fr.	2.319.071,28
		<hr/>
on obtient le chiffre de	fr.	102.369.011,68
porté au bilan du 25 décembre 1937.		

b) *Fonds de prévision.*

Les diverses réserves du portefeuille-effets qui ont été réunies sous l'intitulé « Fonds de prévision » étaient antérieurement déduites du « Portefeuille-effets sur la Belgique et valeurs-or sur l'étranger ».

Au bilan du 25 décembre 1937, cette réserve figure au passif pourfr. 225.823.915,39

Au 25 décembre 1936, cette réserve s'élevait à fr. 229.238.319,37.

Total des réserves au 25 décembre 1937 ..Fr. 328.192.927,07

Compte d'amortissement des immeubles, matériel et mobilier.

Le compte d'amortissement des immeubles de service, du matériel et du mobilier, dont les ressources sont converties en fonds publics, figure au bilan du 25 décembre 1937 pourfr. 60.202.272,64

Il figurait au bilan du 25 décembre 1936 pourfr. 59.702.272,64

La différence de 500.000 fr. représente la dotation résultant du compte de Pertes et Profits au 25 décembre 1937.

Prévision fiscale.

Le solde de la prévision fiscale figure au passif du bilan du 25 décembre 1937 pourfr. 503.570,01

Taxe professionnelle. Exercice 1935.

L'Administration des Finances prétend que le compte « Valeurs garanties ou à réaliser », qui figurait au bilan du 25 décembre 1935, comprenait une réserve taxable. Cette prétention est contestée.

Malgré cette contestation, et bien qu'au 25 décembre 1937, la taxation n'était pas encore faite, il a paru nécessaire de la prévoir.

Résumé des portefeuilles effets

Le montant defr. 2.695.128,15 représente le réescompte, au 25 décembre 1937, du portefeuille-effets sur la Belgique et sur l'étranger.

Les sommes dues au Trésor du chef des diverses redevances pour les deux semestres de l'année 1937 se décomposent comme suit :

**Redevances
à l'État.**

REDEVANCES	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	Ensemble pour l'exercice 1937
Produit des opérations d'escompte et de prêts excédant 3,5 p. c.....	—	105.409,25	105.409,25
Droit de timbre sur la circulation fiduciaire	16.061.927,60	15.835.880,40	31.897.808,—
Part de l'État dans les bénéfices (art. 37 des statuts)	5.841.688,64	5.842.776,25	11.684.464,89
	21.903.616,24	21.784.065,90	43.687.682,14

Le dividende pour le deuxième semestre 1937 a été fixé par le Conseil général, conformément à l'article 37 des statuts, à fr. 49,47 brut ou fr. 37,50 net par action, ce qui représente un montant à répartir de fr. 9.894.459,10

**Dividende à
répartir pour le
2^{me} semestre
1937.**

Les renseignements relatifs au dividende total et à celui par action, pour les deux semestres, figurent à la page 57.

III. — Comptes d'ordre.

Trésor public.

Valeurs-or, portefeuille-effets et avoirs divers	fr. 2.415.804.440,04
Dépôts de fonds publics	» 31.861.447.399,68
Valeurs du Fonds monétaire (loi du 14 avril 1933)	» 370.988.338,45
Total au 25 décembre 1937.....	Fr. 34.648.240.178,17
Au 25 décembre 1936, ces soldes étaient les suivants:	
Portefeuille et divers	fr. 3.627.150.632,23
Dépôts de fonds publics	» 23.854.421.124,37
Valeurs du Fonds monétaire ..	» 131.195.533,20
Total au 25 décembre 1936.....	Fr. 27.612.767.289,80

La rubrique « Dépôts de fonds publics » comprend notamment les fonds publics de la Caisse des Dépôts et Consignations et partant, les fonds publics représentant les placements définitifs de la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite.

Elle comprenait également, au 25 décembre 1937, les fonds publics du Fonds d'Amortissement de la Dette publique et ceux du Fonds de régularisation des rentes qui figuraient précédemment parmi les « Dépôts divers ».

**Caisse générale
d'Épargne et de
Retraite.**

Le montant des placements provisoires faits par la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite figure dans les comptes d'ordre, au 25 décembre 1937, pour	fr. 1.769.006.123,79
Ce chiffre était, au 25 décembre 1936, de	fr. 1.699.442.633,14

Dépôts divers.

Au 25 décembre 1937, le montant total des dépôts divers est de	fr. 9.599.012.958,17
Les dépôts à découvert sont compris dans ce chiffre pour	fr. 7.486.646.237,50

Au 25 décembre 1936, les dépôts à découvert s'élevaient àfr. 7.478.315.718,50

Le solde des nantissements garantissant la bonne fin des prêts effectués pour compte de la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite est, au 25 décembre 1937, defr. 110.357.600,—

Nantissements de prêts reçus pour compte de la Caisse d'Épargne.

Le compte « Cautionnements divers » comprend les cautionnements fournis à la Banque par l'administrateur de la succursale, les membres de nos comptoirs d'escompte, les agents, les huissiers et les encaisseurs. Ils consistent en valeurs mobilières et immobilières pour une somme defr. 52.612.000,—

Cautionnements.

Les fonds publics constituant le portefeuille de la Caisse de pension du personnel, figurent parmi les comptes d'ordre pour une somme defr. 150.822.500,19

Valeurs de la Caisse de pension du personnel.

Ils figuraient antérieurement sous la rubrique « Dépôts divers ».

IV. — Compte de « Profits et Pertes »

1. — PROFITS.

a) *Remboursement demandé du droit d'enregistrement de l'acte prorogeant la durée de la Banque.*

Nous nous référons au commentaire de la rubrique « Droit d'enregistrement de l'acte de prorogation de la durée de la Banque » figurant à l'actif du bilan (p. 46) *pour mémoire*

b) *Rentrées sur valeurs amorties et à réaliser.*

Montant des récupérations opérées sur les divers encours amortis, compris dans l'ancien compte « Valeurs garanties ou à réaliser »fr. 7.746.383,24

c) *Escompte, change et intérêts.*

Sous cet article sont groupés les bénéfices résultant des opérations d'achat et de vente d'or et de change, des opérations d'escompte et d'avances sur fonds publics. Ces opérations ont produit pendant le deuxième semestre de l'exercice 1937, une somme defr. 29.038.519,51

Si l'on déduit le montant du réescompte mentionné au débit du compte de « Profits et Pertes », soit fr. 2.695.128,15, on obtient le montant net du profit pour le deuxième semestre de 1937, soit fr. 26.343.391,36.

d) *Intérêts sur fonds publics* acquis en représentation du capital, des réserves et des comptes d'amortissement. Ils se sont élevés pour le deuxième semestre de 1937 àfr. 15.345.793,99

e) *Droits de garde sur dépôts*, encaissés durant le deuxième semestre 1937fr. 1.656.234,98

f) *Bénéfices divers* comprenant les bénéfices acquis sur encaissement de titres amortis ou réalisés, les commissions perçues sur les opérations traitées pour compte d'autres organismes et les droits d'encaissement sur effets remis par des titulaires de comptes courantsfr. 2.266.314,28

g) *Redevances et bonifications de l'Etat :*

Conformément à l'arrêté royal du 26 octobre 1926, à l'article 1^{er} de la loi du 19 juillet 1932, à l'arrêté royal du 16 avril 1935 et aux articles 32 et 33 de l'arrêté royal du 23 juillet 1937, le Trésor a bonifié à la Banque, pour le deuxième semestre de 1937, la somme de ..fr. 17.216.265,95

comprenant :

Ristourne du droit de timbre sur la circulation fiduciairefr. 15.835.880,40

Bonification de 0,25 p. c. par an sur le reliquat de la dette de l'Etat, conformément à l'article 32 de l'arrêté royal du 23 juillet 1937fr. 625.000,—

Bonification de 0,25 p. c. par an sur le montant des coupures de 5, 20 et 50 fr. émises pour compte du Trésorfr. 755.385,55

TOTAL DU CREDITFr. 73.269.544,95

2. — FRAIS ET CHARGES.

a) *Paiement du droit d'enregistrement de l'acte du 30 août, 1^{er} et 3 septembre 1937* prorogeant la durée de la Banquefr. 7.945.466,30

Nous nous référons à ce qui est dit concernant la même rubrique à l'actif du bilan (p. 46).

b) *Taxe professionnelle, exercice 1935*..... *pour mémoire*

Nous nous référons à ce qui est dit concernant la même rubrique au passif du bilan (p. 50).

c) *Réescompte au 25 décembre 1937*fr. 2.695.128,15

Cette somme représente le montant des bénéfices d'escompte, perçus en 1937, à reporter sur l'exercice 1938.

d) *Frais généraux d'administration*fr. 25.613.021,53

Ces frais représentent la totalité des frais généraux dont la Banque a eu à supporter la charge pendant le deuxième semestre. Les émoluments, rémunérations, traitements, salaires, allocations familiales, frais d'assistance médicale pour l'Administration centrale, la Succursale et les 42 agences représentent fr. 21.664.740,14.

e) *Subvention à la Caisse de pensions du personnel.*

Pour le deuxième semestre 1937, la participation de la Banque dans les frais d'acquisition de rentes de retraite, de rentes de veuves et de rentes d'orphelins en faveur du personnel s'est élevée àfr. 2.008.000,—

Pour le premier semestre 1937, elle a été de fr. 2.030.000—.

f) *Amortissement des immeubles de service, du matériel et du mobilier :*

Dotation pour le deuxième semestre de 1937fr. 500.000,—

g) *Amortissement imposé par la loi du 19 juillet 1932 (3° de l'article 2 de la convention du 27 juillet 1932 entre la Banque et l'Etat)*fr. 973.796,30

Cette somme représente 10 p. c. du solde répartis- sable des bénéfices prévus au 3° de l'article 20 de la loi organique. Elle est affectée contractuellement par la Banque à l'amortissement des obligations lui remises pour règlement de la perte subie sur réévaluation des devises en livres sterling possédées par elle au 21 sep- tembre 1931.

h) *Redevances à l'Etat, pour le deuxième semestre 1937.*

Produit des opérations d'escompte		
et de prêts excédant 3 1/2 p. c. ..fr.	105.409,25	
Droit de timbre sur la circulation		
fiduciairefr.	15.835.880,40	
	<hr/>	15.941.289,65

Total des charges du deuxième semestre 1937fr. 55.676.701,93

i) *Bénéfice net à répartir*fr. 17.592.810,02
 (Répartition conforme à l'article 37 des statuts, au
 débit du compte de Profits et Pertes.)

TOTAL DU DEBITFr. 73.269.511,95

Pour les deux semestres réunis, la répartition des bénéfices nets se présente comme suit :

Montant à répartirFr. 35.183.462,10

Répartition :

1. Aux actionnaires : un premier dividende de 6 p. c. du capital nominal (60 fr. par action)fr.	12.000.000,—
2. De l'excédent, soit fr. 23.183.462,10 :	
10 p. c. à la réservefr.	2.318.346,21
6 p. c. au personnelfr.	1.391.007,73
3. Du surplus, soit fr. 19.474.108,16 :	
A l'Etat : 3/5fr.	11.684.464,89
Aux actionnaires, un second dividende de fr. 38,94 par actionfr.	7.788.918,20
Le solde à la réservefr.	725,07
	<hr/>
	Fr. 35.183.462,10
	<hr/>

Le produit de l'action pour les deux semestres est donc de fr. 98,94 brut, soit fr. 75,— impôt déduit.

V. — Mouvement des opérations et renseignements statistiques divers

**Mouvement
des caisses.**

Le mouvement des caisses pendant l'exercice 1937 se traduit par les chiffres suivants :

	<i>Recettes.</i>	<i>Paiements.</i>
Caisses de Bruxelles ..fr.	123.717.386.815,27	124.881.297.203,74
Caisses de la succursale fr.	19.723.237.730,80	19.390.225.637,83
Caisses des agences ..fr.	150.662.666.969,45	149.275.740.564,83
	<hr/>	
Fr.	294.103.291.515,52	293.547.263.406,40 (1)

Le mouvement général des recettes et paiements s'est donc élevé à	fr.	587.650.554.921,92
Il s'était élevé, en 1936, à	fr.	572.278.551.286,40
	<hr/>	
Différence en plus pour 1937	fr.	15.372.003.635,52

**Comptes
courants.**

Le mouvement général des comptes courants, non compris celui du Trésor, s'est élevé, en 1937 :

à Bruxelles, à	fr.	218.567.382.564,86
à la succursale d'Anvers, à	fr.	19.990.640.188,60
dans les agences, à	fr.	34.736.437.094,92
	<hr/>	
Total :	fr.	273.294.459.848,38

Le mouvement général de ces comptes courants s'était élevé en 1936, à	fr.	251.353.992.631,48
	<hr/>	
Différence en plus pour 1937	fr.	21.940.467.216,90

(1) En ajoutant au solde de caisse, au 25 décembre 1936, les recettes de l'exercice 1937 et en déduisant du total les paiements de l'exercice, on n'obtient pas le solde de caisse porté au bilan.

La différence provient notamment de ce que le mouvement des caisses comprend les titres de la Dette belge reçus ou délivrés par la Banque, et qu'au bilan, le montant de ces titres restant en dépôt figure, non pas dans le solde de caisse, mais sous la rubrique : « Trésor public — Dépôts de fonds publics ».

L'annexe E donne le détail, pour les divers sièges de la Banque, des mouvements des comptes courants.

La moyenne des soldes créditeurs, qui avait été, en 1936, defr. 4.335.446.000,—
à été, en 1937, defr. 3.350.772.000,—

Les versements effectués en 1937, au profit de comptes courants ouverts dans d'autres localités, se sont élevés :

à Bruxelles sur les agences, àfr. 4.454.453.748,76
dans les agences sur Bruxelles, àfr. 9.766.508.016,97
dans les agences sur les agences, àfr. 913.847.000,—

Total : fr. 15.134.808.765,73

Il a été versé, en 1937, par l'intermédiaire de notre compte postal n° 500, pour en créditer des comptes courants particuliers ouverts :

à Bruxellesfr. 6.796.783.333,40
à Anvers et dans les agencesfr. 365.298.032,28

Total : fr. 7.162.081.365,68

Les accreditifs délivrés en 1937 ont atteint :

à Bruxelles, le nombre de 5.061 pourfr. 887.454.356,15
à Anvers, » » 786 »fr. 48.413.935,69
dans les agences, » » 1.458 »fr. 52.972.133,17

Ensemble 7.305 pourfr. 988.840.425,01

Accréditifs.

Les accreditifs délivrés en 1936 avaient atteint le nombre de 5.726 pourfr. 296.016.871,17

L'on trouvera, à l'annexe E, la décomposition, pour Bruxelles, la succursale et les diverses agences, des accreditifs délivrés et payés.

Il a été émis, en 1937, 11.990 chèques pour ..fr. 1.384.207.229,78 **Chèques déplacés**
payables dans des localités autres que le siège où est ouvert le compte du tireur :

à Bruxelles, il en a été émis 7.285 pour	fr.	642.425.180,26
à Anvers, » » » 973 »	fr.	402.913.554,81
dans les agences, » » » 3.732 »	fr.	338.868.494,71

Le détail, pour les divers sièges de la Banque, des chèques déplacés émis et payés, figure à l'annexe E.

**Chambres
de compensation.**

Le tableau ci-après montre le mouvement des liquidations opérées par nos chambres de compensation depuis 1928 :

ANNÉES	Nombre de chambres au 31 décembre	Pièces compensées	Capitaux compensés
1928	38	4.521.363	443.228.092.071,73
1929	38	4.910.467	483.518.616.254,69
1930	38	4.723.408	454.012.001.329,28
1931	38	4.382.935	373.387.863.199,91
1932	38	4.143.300	292.943.387.602,69
1933	38	4.044.234	251.655.996.381,72
1934	38	3.943.502	268.222.044.234,54
1935	38	3.882.261	299.958.444.318,41
1936	38	3.914.044	324.370.636.708,95
1937	38	4.114.717	372.684.096.735,70

De 1936 à 1937, le nombre de pièces a augmenté de 200.673 et les capitaux ont augmenté de 48.313 millions de francs environ.

Le montant moyen par pièce compensée, qui avait été, en 1936, de fr.82.873,—, a été, en 1937, de fr. 90.573,— environ.

L'annexe H donne les chiffres pour les différentes chambres, en 1937.

Le montant des effets sur la Belgique escomptés pendant l'exercice 1937 a été de	fr.	5.318.228.535,03
En 1936, il avait été de	fr.	4.932.057.361,38

Différence en plus pour 1937	fr.	386.171.173,65
Le nombre des effets sur la Belgique escomptés en 1937 a été de		1.148.908
En 1936, il avait été de		937.899

Différence en plus pour 1937		211.009
Le siège central a escompté 506.130 effets pour fr.		1.761.490.051,13
La succursale a escompté 37.012 » » fr.		322.786.719,07
Les comptoirs ont escompté 605.766 » » fr.		3.233.951.764,83

L'annexe E donne le détail des effets escomptés à l'administration centrale, à la succursale et dans les agences de la Banque.

Dans le montant total des effets sur la Belgique, les opérations de Bruxelles représentent33,12 p. c., contre 34,— p. c. en 1936, celles de la succursale représentent .. 6,07 p. c. » 5,75 p. c. » » celles des comptoirs » ..60,81 p. c. » 60,25 p. c. » »

Les effets payables à Bruxelles se sont élevés à fr.		1.604.202.674,25
» » » à Anvers et dans les villes à agence	fr.	3.131.079.494,78
» » » dans les localités postales ..fr.		582.946.366,—

L'échéance moyenne des effets escomptés est de 65 jours environ.

Les effets sur la Belgique se divisent en :

360.196 effets acceptés pour	fr.	1.314.923.412,11
72.857 effets non acceptés, domiciliés dans une banque, pour	fr.	477.832.229,97
714.613 effets non acceptés et promesses, pour	fr.	3.051.499.957,80
82 opérations d'achat et vente, pour	fr.	41.560.935,15
1.160 opérations sur warrants, pour	fr.	432.412.000,—

Le montant moyen des effets acceptés et des domiciliations en banque, qui avait été de fr. 5.495,—, en 1936, a été de fr. 4.140,— en 1937, et celui des effets non acceptés, qui avait été de fr. 4.460,— en 1936, a été de fr. 4.270,— en 1937.

L'échéance moyenne des valeurs escomptées au taux minimum est d'environ 65 jours pour 1937 contre 62 pour 1936; celle des effets non acceptés et des promesses est d'environ 65 jours pour 1937, contre 70 pour 1936.

Le taux moyen de l'ensemble des opérations d'escompte ressort à 2,28 p. c.

Taux d'escompte.

Le taux d'escompte des effets acceptés, fixé à 2 p. c. depuis le 16 mai 1935, n'a pas subi de modifications en 1937.

Le taux d'escompte des catégories suivantes de valeurs est resté fixé pendant tout l'exercice 1937 aux niveaux ci-après :

Escompte de warrants	2 p. c.
Escompte de traites non acceptées domiciliées dans une banque..	2 p. c.
Escompte de traites non acceptées et de promesses	2,5 p. c.
Avances sur coupons d'emprunts belges dont l'échéance n'excède pas 100 jours	2,5 p. c.

Le taux des opérations d'achat et de vente de valeurs sur l'étranger, qui était de 2,5 p. c. depuis le 16 mai 1935, a été abaissé à 2 p. c. le 29 octobre 1937.

Effets refusés.

En 1937, la Banque a refusé 453 effets ne réunissant pas les conditions statutaires. Ils représentaient un capital defr. 2.138.850,09

Ces effets se divisaient comme suit :

Cédants à Bruxelles	379 effets pour	fr.	1.482.758,84
» à Anvers	4 » »	fr.	48.167,70
» dans les Comptoirs 70	» »	fr.	607.923,55

La Banque a escompté, pendant l'exercice 1937, 4.703 effets sur l'étranger, pour	fr.	80.737.314,19	Escompte d'effets sur l'Etranger.
Pendant l'exercice 1936, avaient été escomptés :			
4.245 effets, pour	fr.	49.697.577,65	
Différence en plus pour 1937 : 458 effets pour		fr.	31.039.736,54

Il est sorti du portefeuille-effets sur l'étranger,
pendant l'exercice 1937 :

4.621 effets, pour

fr.	70.948.891,73
-----	---------------

En 1936, il était sorti :

4.284 effets, pour

fr.	49.360.900,77
-----	---------------

Pendant l'exercice 1937, 1.108.147 effets provenant des divers portefeuilles de la Banque et s'élevant à fr. 4.643.930.392,04 ont été mis en recouvrement, à savoir :

**Recouvrement
des effets.**

1° A Bruxelles, 279.257 effets, pour un capital de

fr.	1.592.999.819,11
-----	------------------

Sur ce nombre, 34.319 effets, soit 12,29 p. c., pour fr. 62.686.570,81, n'ont pas été payés à l'échéance; parmi ceux-ci, 15.554 effets, pour un capital de fr. 34.708.246,32, ont été payés chez les huissiers ou à la caisse, après protêt ou enregistrement (déclarations).

Il reste donc 18.765 effets impayés remboursés par les cédants, pour un capital de fr. 27.978.324,49, c'est-à-dire 6,72 p. c. du nombre total des effets et 1,76 p. c. du capital.

2° En province et au Grand-Duché de Luxembourg 395.396 effets, pour un capital de

fr.	2.492.642.040,91
-----	------------------

Sur ce nombre, 33.872 effets, soit 8,57 p. c., pour fr. 60.734.368,54, n'ont pas été payés à l'échéance; parmi ceux-ci, 11.254 effets pour un capital de fr. 24.084.745,71, ont été payés chez les huissiers ou à la caisse après protêt ou enregistrement (déclarations).

Il reste donc 22.618 effets impayés remboursés par les cédants, pour un capital de fr. 36.649.622,83, c'est-à-dire 5,72 p. c. du nombre total des effets et 1,47 p. c. du capital.

3° Par l'administration des postes 433.494 effets, pour un capital defr. 558.288.532,02

Sur ce nombre, 27.615 effets, pour un capital de fr. 33.306.720,—, n'ont pas été payés à l'échéance.

Les cédants ont donc remboursé 6,37 p. c. du nombre total des effets remis à la poste pour encaissement, et 5,97 p. c. du capital de ces mêmes effets.

Total des effets sur la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, mis en recouvrementfr. 4.643.930.392,04

L'annexe E fournit le détail des effets présentés à l'encaissement par la Banque, dans ses divers sièges.

Le 31 octobre 1937, 26.984 effets, pour un capital de fr. 55.810.231,25, ont été mis en recouvrement à Bruxelles; c'est l'échéance la plus forte de l'exercice au point de vue du nombre d'effets.

Les effets impayés retournés aux cédants se répartissent comme suit :

Cédants de Bruxelles :

par déclaration,	1 effet	pour un capital defr.	50,—
par protêts,	31.377 effets	» » » »fr.	39.254.236,93

Cédants de province :

par déclaration,	10 effets pour un capital defr.	58.246,40
par protêts,	37.510 effets » » » »fr.	58.326.672,69
Effets « sans frais » sur le Grand - Duché de Luxem- bourg	100 » » » » »fr. 295.461,60
	68.998 effets pour un capital defr.	97.934.667,32

Dans l'ensemble, ils représentent 6,23 p. c. du nombre et 2,11 p. c. du montant des effets mis en recouvrement.

Les détails relatifs aux effets impayés sont repris à l'annexe E.

La même annexe indique le nombre et le montant des effets remis à l'encaissement par les titulaires de comptes courants.

Le nombre de ces effets s'élève à 280.523 pour un capital de fr. 1.124.358.577,96.

Pendant l'exercice 1937, les avances en comptes courants nantis se sont élevées àfr. 3.523.818.563,92

Avances sur fonds
publics belges.

En 1936, elles s'étaient élevées àfr. 4.076.627.286,43

Les annexes C et E fournissent des renseignements sur les avances sur fonds publics belges et sur les remboursements effectués pendant l'exercice 1937.

Le taux d'intérêt des opérations de prêts et avances sur fonds publics, fixé à 3 p. c. depuis le 28 août 1934, n'a subi aucune modification au cours de l'année 1937.

Taux des
opérations de
prêts et avances
en
compte courant.

La Banque a retiré de la circulation et a annulé pendant l'exercice 1937:			
20.075 billets de 10.000 fr.fr.	200.750.000,—	
875.000 » » 1.000 fr.fr.	875.000.000,—	
691.000 » » 500 fr.fr.	345.500.000,—	
15.300.000 » » 100 fr.fr.	1.530.000.000,—	
<hr/>			
16.886.075 billets, pour un montant de.....	fr.	2.951.250.000,—	

Billets de banque
retirés de la
circulation.

En 1936, il avait été retiré :

19.072.225 billets, pour un montant de.....fr. 2.949.250.000,—

Les deux totaux pour 1937 correspondent respectivement à 21,6 p. c. et à 13,3 p. c. du nombre et du montant moyens des billets tenus en circulation pendant l'exercice.

En ce qui concerne les billets de 50, de 20 et de 5 fr. circulant pour compte du Trésor, la Banque a retiré de la circulation et a annulé, en 1937 :

6.100.000 billets de fr. 50,— pourfr.	305.000.000,—
275.000 » » » 20,— »fr.	5.500.000,—
7.755.000 » » » 5,— »fr.	38.775.000,—
<hr/>		
14.130.000 billets représentant une somme de	fr.	349.275.000,—

**Dépôts
à Découvert.**

Le nombre des déposants au service des Dépôts à Découvert s'élève, au 25 décembre 1937, à 15.167, en augmentation de 240 sur le nombre existant au 25 décembre 1936.

Le nombre des déposants d'un capital inférieur à fr. 5.000,— est de 4.111.

Les diverses catégories de valeurs déposées sont au nombre de 4.629.

Trésor public.

Les recettes et paiements effectués en 1937 (du 1^{er} janvier au 31 décembre), pour compte du Trésor public, se sont élevés à :

Recettes	{	Espèces	fr.	58.207.536.893,66
		Titres	fr.	17.319.701.136,30
Paiements	{	Espèces	fr.	58.433.044.638,43
		Titres	fr.	16.092.748.243,65
		<hr/>		
Mouvement général (voir détail à l'annexe E)	fr.	150.053.030.912,04		
Il avait été, en 1936, de	fr.	155.370.857.558,87		

**Paiement
de coupons de
fonds publics.**

Les coupons des divers emprunts de l'Etat, de la Dette congolaise, de la Caisse d'annuités, de la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, des titres des sociétés de chemins de fer repris par l'Etat, de la Fédération

des Coopératives pour Dommages de Guerre, de la Société Nationale des Chemins de fer belges, de la Régie des Télégraphes et des Téléphones, du Fonds temporaire de crédit aux classes moyennes, de l'Institut National belge de Radiodiffusion, du Crédit Communal, du Lloyd Royal Belge, de l'Association Nationale des Industriels et des Commerçants, de la Société Nationale des Habitations et Logements à bon marché, de la Société Intercommunale de la rive gauche de l'Escaut, de la Société Nationale des Distributions d'eau, du Palais des Beaux-Arts, et de l'emprunt du Grand-Duché de Luxembourg, payés aux guichets de la Banque, tant à Bruxelles qu'en province, sont (suivant détail figurant à l'annexe E) au nombre de 31.558.006

Nous en avons payé en 1936 39.936.111

Différence en moins pour 1937 8.378.105

Indépendamment du nombre considérable de coupons payés, il a été détaché, cette année, des obligations déposées à la Caisse de l'Etat, 3.382.797 coupons, contre 7.145.936 en 1936.

Il convient de rappeler également que la Banque a continué les opérations résultant des traités de paix ou de conventions conclues avec des Etats étrangers :

a) Paiement des coupons et des titres amortis des bons du Trésor autrichien 5 p. c. 1926-1928, 2° et 3° émissions, qui ont été remis, conformément aux accords belgo-autrichiens, en paiement des coupons échus et des titres amortis de la Dette autrichienne;

b) Régularisation et recouppement, pour compte de la Caisse commune des porteurs des Dettes publiques autrichienne et hongroise, émises avant la guerre, à Paris, des obligations des chemins de fer austro-hongrois et des rentes hongroises et autrichiennes libellées en florins-or ou en monnaies appréciées;

c) Règlement des coupons afférents aux titres recensés en exécution de la convention belgo-argentine du 16 janvier 1934;

d) Paiement des coupons des obligations :

Emprunt international allemand 5,5 p. c. 1930 (Young);
Emprunt extérieur allemand 7 p. c. 1924 (Dawes);
conformément aux accords belgo-allemands des 5 septembre 1934 et 27 juillet 1935.

Le chiffre moyen des dispositions courantes a été,
en 1937, defr. 22.749.015,35

**Caisse Générale
d'Épargne et de
Retraite.**

Les annexes C et E fournissent des renseignements sur le mouvement du compte courant et du portefeuille de la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite, ainsi que sur les prêts sur fonds publics consentis pour compte de cette Institution. Ces mouvements sont les suivants :

Compte courant	fr.	31.741.185.413,09
Portefeuille (entrées et sorties)	fr.	7.303.005.167,14
Prêts sur fonds publics (prêts et remboursements)	fr.	521.881.400,—

**Succursale
d'Anvers.**

A notre succursale d'Anvers, le chiffre des escomptes sur la Belgique s'est élevé àfr. 322.786.719,07

En 1936, il s'était élevé àfr. 283.513.529,60

Le nombre des comptes courants, qui était de 277 au 25 décembre 1936, est de 247 au 25 décembre 1937.

Le mouvement de ces comptes, qui avait été, en 1936, defr. 16.347.302.095,06
a été, en 1937, defr. 19.990.640.188,60

La moyenne journalière des soldes créditeurs, qui avait été en 1936, defr. 487.184.000,—
a été en 1937, defr. 308.683.000,—

Au 25 décembre 1937, le solde des dépôts volontaires est defr. 441.000,—

L'annexe *E* indique les opérations d'escompte sur la Belgique réalisées par les comptoirs de la Banque.

Comptoirs.

Ces comptoirs ont escompté, pendant l'exercice 1937 :

603.766 effets pourfr. 3.233.951.764,83

En 1936, ils avaient escompté :

481.427 effets pourfr. 2.971.569.361,75

L'annexe *C* indique le mouvement général des diverses opérations de la Banque pendant l'exercice 1937.

**Mouvement
général.**

Ce mouvement s'est élevé àfr. 483.895.751.394,53

En 1936, il fut defr. 469.445.983.357,07

Le Conseil de Régence :

Le Gouverneur,

GEORGES THEUNIS

GEORGES JANSSEN

GEORGES LALOUX

CLÉMENT SWOLFS

ALBERT KREGLINGER

J.-LÉOPOLD FRATEUR

LOUIS CANON-LEGRAND

ALBERT GOFFIN

LOUIS-JEAN MAHIEU

ADOLPHE BAUDEWYNS

PAUL DEGROUX

LÉON BEKAERT

RAPPORT

DU COLLÈGE DES CENSEURS

MESSIEURS,

Avant de vous rendre compte de l'exécution de notre mandat, nous désirons nous associer à l'hommage que le Conseil de Régence a rendu à la mémoire de M. Louis Franck, Ministre d'Etat, Gouverneur de la Banque, ainsi qu'à celle du Baron Hankar, Directeur-Régent, et de M. Ernest Martel, Régent.

Nous partageons pleinement le sentiment qui a été exprimé au nom de la Banque à l'égard des disparus.

MESSIEURS,

Nous conformant à la mission qui nous est confiée par les statuts, nous avons procédé au cours de l'exercice écoulé à de nombreuses vérifications des écritures de la comptabilité générale.

Le Conseil de Régence s'est inspiré pour la présentation du bilan de la Banque de la récente législation déterminant les règles suivant lesquelles les banques privées auront à établir à l'avenir leurs situations mensuelles et leurs bilans. Des modifications essentielles de présentation ont été apportées au bilan arrêté au 25 décembre 1937.

Les avoirs-or et les devises étrangères repris autrefois sous la rubrique « Portefeuille-effets sur la Belgique et valeurs-or sur l'étranger » font actuellement l'objet d'une rubrique spéciale intitulée « Devises étrangères et valeurs-or ».

Le « Portefeuille-effets » a été isolé et n'est plus confondu avec d'autres actifs, comme ce fut le cas dans le passé. Une distinction a été faite au surplus entre le « Portefeuille-effets sur la Belgique » et le « Portefeuille-effets sur l'étranger ».

Le bilan renseigne les actionnaires sur l'importance des créances de la Banque sur l'Etat.

L'article « Fonds publics » est devenu beaucoup plus important qu'en 1936 pour les raisons suivantes :

1° Le fonds de prévision qui figure pour plus de 225 millions de francs parmi les réserves au passif, et qui fut antérieurement porté en déduction de l'actif sous l'article « Portefeuille-effets sur la Belgique et valeurs-or sur l'étranger », étant constitué par des fonds publics, il s'ensuit qu'à l'actif l'article « Fonds publics acquis en représentation du capital, des réserves et des comptes d'amortissement » a été augmenté d'autant;

2° Les valeurs acquises en vertu de la convention du 27 juillet 1932 conclue en exécution de la loi du 19 juillet 1932, apparaissent en un poste spécial sous l'intitulé « Fonds publics ».

Après un examen approfondi des écritures sociales, le Collège des Censeurs a donné son approbation au bilan et au compte de Profits et Pertes.

Le dividende brut pour chacun des semestres de 1937 s'est élevé à fr. 49,47 payable par fr. 37,50, net d'impôt.

Toutes les inspections auxquelles nous nous sommes livrés dans les services nous ont permis de constater une nouvelle fois leur excellente tenue et le dévouement qu'apportent à l'exercice de leurs fonctions tous les membres du personnel auxquels nous adressons l'expression de notre satisfaction.

Le Collège des Censeurs,

Le Président,

ALEXANDRE THEUNISSENS
MARCEL MORREN
VICTOR PAREIN
JULES VANDERSTEGEN
ERNEST JURION
FRANS LOONTJENS
ERNEST-JOHN SOLVAY
ALBERT DEWANDRE
JOSEPH GEVAERT

PAUL PASTUR

ANNEXES

Encaisse or		18.473.586.805 46
Billon et divers		243.171.138 —
Portefeuille effets sur la Belgique et valeurs or sur l'étranger.		6.971.288.984 61
Avances sur fonds publics belges		169.477.637 50
Bons, annuités et titres d'obligations du Trésor belge (lois du 27 décembre 1930 et du 19 juillet 1932)		760.809.491 45
Fonds publics		199.626.468 78
» de la réserve de la Banque		100.037.635 06
» du comp ^{te} d'amort ^{nt} des immeubles de serv ^{ce} , matériel et mobilier		59.669.556 35
Immeubles de service		154.693 088 41
Matériel et mobilier		2.771.747 08
Approvisionnements pour la fabrication des billets et des labeurs		3.084.061 46
Intérêts acquis sur fonds publics		38.465.612 80
Valeurs garanties ou à réaliser. (Art. 34 des statuts)		2.713.105 15
Effets déposés à l'encaissement en compte courant		186.464.391 51
		27.365.859.743 32
COMPTES D'ORDRE :		
Trésor public : Portefeuille et divers	4.497.447.750 88	} 29.856.265.490 63
» Dépôts en fonds publics	25.228.227.594 05	
» Valeurs du fonds monétaire (loi du 14 avril 1933)	130.590.145 70	
Dépôts divers		14.585.415.586 51
Nantissements de prêts reçus p ^r compte de la Caisse d'Epargne		110.477.100 »
Cautionnements divers		51.612.000 »
Caisse générale d'Epargne et de Retraite sous la garantie de l'Etat. Valeurs diverses		1.656.725.136 94
		73.626.355.057 40

Encaisse-or : lingots et monnaies		17.612.423.106 57
Devises étrangères et valeurs-or		4.747.959.483 15
Billon et divers		254.485.844 31
Portefeuille effets sur la Belgique		1.107.045.268 21
Portefeuille effets sur l'étranger		24.093.237 21
Avances sur fonds publics belges		191.910.673 75
Créances sur l'Etat :		
Bon du Trésor (loi du 27 décembre 1930)		500.000.000 —
Titres d'obligation du Trésor belge (loi du 19 juillet 1932)		248.042.493 30
Fonds publics		
a) Acquis en représentation du capital, des réserves et des comptes d'amortissement		579.802.579 94
b) Acquis en vertu de la convention du 27 juillet 1932 conclue en exécution de la loi du 19 juillet 1932		549.989.919 50
c) A réaliser		21.184.236 70
Immeubles de service.		157.434.709 26
Matériel et mobilier		3.049.841 20
Approvisionnements pour la fabrication des billets et des labeurs		3.495.569 40
Intérêts acquis sur fonds publics		21.888.699 98
Valeurs amorties et à réaliser		pour mémoire
Droit d'enregistrement de l'acte de prorogation de la durée de la Banque		pour mémoire
Effets déposés à l'encaissement en compte courant.		80.743.076 58
		26.103.550.739 06

COMPTES

Trésor public	
Valeurs-or portefeuille effets et avoirs divers	
Dépôts de fonds publics	
Valeurs du fonds monétaire (loi du 14 avril 1933)	
C ^{ss} e Gén. d'Ep. et de Retraite sous la garantie de l'Etat : val. diverses	
Dépôts divers	
Nantissements de prêts reçus p ^r compte de la Caisse d'Epargne	
Cautionnements divers	
Valeurs de la Caisse de pensions du personnel	

25 juin 1937

PASSIF

ANNEXE

A — 1

Capital		200.000.000 »
Fonds de réserve		101.209.005 61
Billets de banque : Émission à ce jour	23.432.743.500 »	
» Billets dans les caisses	1.282.561.200 »	
» Billets en circulation		22.150.182.300 »
Comptes courants : Trésor public	822.080.563 02	4.634.666.476 92
» Particuliers	3.812.585.913 90	
Compte d'amortissement des immeubles de service, matériel et mobilier		59.702.272 64
Déposants d'effets à l'encaissement en compte courant		186.464.391 51
Réescompte		1.837.221 30
Redevances { Droit de timbre sur la circulation fiduciaire	16.061.927 60	21.903.616 24
à l'Etat { Part de l'Etat dans les bénéfices (art. 38 des statuts)	5.841.688 64	
Dividende à répartir pour le 1 ^{er} semestre de 1937		9.894.459 10
COMPTES D'ORDRE :		27.365.859.743 32
Trésor public : Portefeuille et divers	4.497.447.750 88	29.856.265.490 63
» Dépôts en fonds publics	25.228.227.594 05	
» Réserve du fonds monétaire	130.590.145 70	
Déposants : Dépôts divers		14.585.415.586 51
» Nantiss ^{és} de prêts reçus p ^r comp ^{te} de la Caisse d'Épargne		110.477.100 »
Divers pour leurs cautionnements		51.612.000 »
Caisse générale d'Épargne et de Retraite sous la garantie de l'Etat		
Valeurs diverses		1.656.725.136 94
		73.626.355.057 40

25 décembre 1937

Billets de banque en circulation	21.460.065.200,—	
Comptes courants :		
Compte courant du Trésor	287.780.405,55	3.939.470.039,61
Organismes créés par une loi spéciale	933.386.676,15	
Banques	2.367.989.136,82	
Clearings	209.457.317,62	
Particuliers	140.856.503,47	
Total des engagements à vue		25.399.535.239 61
Capital		200.000.000 —
Réserves :		
a) Réserve statutaire	102.369.011 68	328.192.927 07
b) Fonds de prévision	225.823.915 39	
Compte d'amortissement des immeubles de service, matériel et mobilier		60.202.272 64
Prévision fiscale		503.570 01
Taxe professionnelle exercice 1935		pour mémoire
Réescompte des portefeuilles effets		2.695.128 15
Redevances à l'Etat :		
Produit des opérations d'escompte et de prêts excédant 3 1/2 %	105.409 25	21.784.065 90
Droit de timbre sur la circulation fiduciaire	15.835.880 40	
Part de l'Etat dans les bénéfices	5.842.776 25	
Dividende à répartir pour le 2 ^d semestre de 1937		9.894.459 10
Déposants d'effets à l'encaissement en compte courant		80.743.076 58
		26.103.550.739 06

D'ORDRE

2.415.804.440 04	}	34.648.240.178 17
31.861.447.399 68		
370.988.338 45		
1.769.006.123 79		
9.599.012.958 17		
110.357.600 —		
52.612.000 —		
150.822.300 19		

ANNEXE

A -- 2

A Escompte : Réescompte au 25 juin 1937		1.837.221 30
» Frais généraux d'administration		24.105.671 21
» Caisse de pensions du personnel : Subside		2.030.000 »
» Amortissement prévu à la loi du 19 juillet 1932		973.614 77
» Redevances { Droit de timbre sur la circulation fiduciaire	16.061.927 60	21.903.616 24
à l'Etat } Part de l'Etat dans les bénéfices (Art. 38 des statuts)	5.841.688 64	
» Fonds de réserve : Part de la réserve dans les bénéfices		1.159.065 21
» Participation du personnel dans les bénéfices		695.439 13
» Dividendes { 200.000 actions à fr. 30, premier dividende de 6 % l'an	6.000.000 »	9.894.459 10
aux actions } 200.000 » fr. 49,47, second dividende	3.894.459 10	
	(1) coupon de fr. 49,47 payable par 37,50 fr. net d'impôt	
		62.599.086 96

Compte de PROFITS

Paiement du droit d'enregistrement de l'acte du 30 août, 1 ^{er} et 3 septembre 1937 prorogeant la durée de la Banque de 1931 à 1961	7.945.466 30	
Taxe professionnelle exercice 1935	pour mémoire	
Réescompte au 25 décembre 1937	2.695.128 15	
Frais généraux d'administration	25.613.021 53	
Subvention à la Caisse de pensions du personnel	2.008.000 —	
Transfert au compte d'amortissement des immeubles de service, matériel et mobilier	500.000 —	
Amortissement imposé par la loi du 19 juillet 1932	973.796 30	
Redevances à l'Etat :		
a) Produit des opérations d'escompte et de prêts excédant 3 1/2 %	105.409 25	
b) Droit de timbre sur la circulation fiduciaire	15.835.880 40	55.676.701 93
Répartition du bénéfice net, soit fr. 17.592.810,02		
1° aux actionnaires, un premier dividende de 3 % du capital nominal	6.000.000 —	
2° de l'excédent, soit fr. 11.592.810,02		
a) 10 % à la réserve	1.159.281 —	
b) 6 % au personnel	695.568 60	
du surplus, soit fr. 9.737.960,42		
a) à l'Etat, trois cinquièmes	5.842.776 25	
b) aux actionnaires un second dividende de fr. 49,47 par action	3.894.459 10	
c) le solde à la réserve	725 07	17.592.810 02
		73.269.511 95

Par Escompte, change et intérêts	27.754.890 60
» Droit d'encaissement sur effets remis par les titulaires de comptes courants	137.642 56
» Prêts sur fonds publics : Intérêts perçus	3.328.831 40
» Intérêts reçus et acquis sur fonds publics	8.903.035 64
» Droits de garde sur dépôts	1.853.448 31
» Redevances et bonifications de l'Etat (art. 29 et 30 de l'arrêté royal du 25 octobre 1926, arrêté royal du 26 octobre 1926, art. 1 ^{er} de la loi du 19 juillet 1932 et arrêté royal du 16 avril 1935)	17.447.431 24
» Produits divers	3.173.807 21
	<hr/>
	62.599.086 96

ET PERTES du 26 juin au 25 décembre 1937

Remboursement demandé du droit d'enregistrement de l'acte prorogeant la durée de la Banque	pour mémoire
Rentrées sur valeurs amorties et à réaliser	7.746.383 24
Escompte, change et intérêts	29.038.519 51
Intérêts sur fonds publics acquis en représentation du capital, des réserves et des comptes d'amortissement	15.345.793 99
Droits de garde sur dépôts	1.656.234 98
Bénéfices divers	2.266.314 28
Redevances et bonifications de l'Etat :	
Ristourne droit de timbre sur la circulation fiduciaire	15.835.880 40
Bonification de 0,25 % par an sur le reliquat de la dette de l'Etat	625.000 —
Bonification de 0,25 % par an sur le montant des petites coupures émises pour compte du Trésor	755.385,55
	<hr/>
	73.269.511 95

**RELEVÉ DES FONDS PUBLICS CONSTITUANT, AU 25 DÉCEMBRE 1937,
LES DIVERS PORTEFEUILLES DE LA BANQUE**

**a) Fonds publics acquis en représentation du capital, des réserves et
des comptes d'amortissement :**

- 3 % Dette belge, 1^{re} série.
- 3 % Dette belge, 2^e série.
- 3 % Dette belge, 3^e série.
- 4 % Dette belge Unifiée, 1^{re} série.
- 4 % Dette belge Unifiée, 2^e série.
- 3 1/2 % Dette belge 1937.
- 2 1/2 % Caisse d'Annuités dues par l'Etat.
- 3 % Caisse d'Annuités dues par l'Etat.
- 4 % Caisse d'Annuités dues par l'Etat.
- 4 % Lloyd Royal belge.

- 3 % Dette belge, 4^e série.
- 4 % Dette belge Extérieure 1936.

- 4 % Emprunt du Congo belge 1906.
- 4 % Dette coloniale 1936.

- 3 % Crédit Communal de Belgique, coupons janvier-juillet.
- 4 % Crédit Communal de Belgique, coupons mai-novembre.
- 4 % Crédit Communal de Belgique 1919/20.
- 4 % Crédit Communal de Belgique 1932.
- 4 % Crédit Communal de Belgique 1936, coupons avril-octobre.
- 4 % Ville d'Anvers 1927.
- 4 % Ville d'Anvers 1936.
- 4 % Ville de Bruxelles 1930.
- 4 % Ville de Bruxelles 1936.
- Actions privilégiées 4 % Société Nationale des Chemins de Fer belges.

Actions privilégiées 6 % Société Nationale des Chemins de Fer belges, tranche hollandaise.

Actions de jouissance Société Nationale des Chemins de Fer belges.

3 % Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux, coupons janvier-juillet.

3 % Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux, coupons mai-novembre.

4 % Compagnie Intercommunale bruxelloise des Eaux.

4 % Compagnie belge de Chemins de Fer et d'Entreprises.

4 1/2 % Compagnie belge de Chemins de Fer et d'Entreprises.

4 % Société Nationale de Crédit à l'Industrie.

4 1/4 % Société Intercommunale de la Rive Gauche de l'Escaut.

Actions Banque du Congo belge.

4 % Obligations participantes Union Nationale des Transports Fluviaux « Unatra ».

Actions de jouissance Union Nationale des Transports Fluviaux « Unatra ».

4 % Actions privilégiées Chemins de Fer Léopoldville-Katanga-Dilolo « Léokadi ».

Actions de jouissance Chemins de Fer Léopoldville-Katanga-Dilolo « Léokadi ».

Parts bénéficiaires Mines d'Or de Kilo-Moto.

Actions de 2.500 francs suisses, libérées de 25 %, Banque des Règlements Internationaux.

5 1/2 % Emprunt International Allemand 1930.

Actions Vereinigte Stahlwerke.

Actions Buderische Eisenwerke.

5 % Chemins de Fer Chinois Lung-Tsing-U-Hai.

b) Fonds publics acquis en vertu de la convention du 27 juillet 1932 conclue en exécution de la loi du 19 juillet 1932 :

4 % Dette belge Unifiée, 2^e série.

c) Fonds publics à réaliser :

4 % Emprunt Extérieur belge 1936.

4 % Coopérative pour la réparation des Dommages de Guerre 1921.

4 % Coopérative pour la réparation des Dommages de Guerre 1922.

4 % Coopérative pour la réparation des Dommages de Guerre 1923.

Tableau du MOUVEMENT DES OPÉRATIONS
 effectuées pendant l'exercice 1937
 (du 26 décembre 1936 au 25 décembre 1937)

OPÉRATIONS	MONTANT, des OPÉRATIONS
Effets escomptés sur la Belgique fr.	5.318.228.535,03
Effets escomptés sur l'étranger	80.737.314,19
Encaissement des effets sur la Belgique	4.643.930.392,04
{ pour compte de la Banque	
{ pour compte de titulaires de comptes courants.	1.124.358.577,96
Encaissement des effets sur l'étranger	70.948.891,73
Avances sur fonds publics belges et remboursements .	7.206.261.801,19
Compte courant du Trésor public (titres et numéraire) (du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1937)	150.053.030.912,04
Comptes courants à Bruxelles.	185.070.797.002,78
Compte courant de la Caisse générale d'Epargne . . .	31.741.185.413,09
Id. de la Société du Crédit communal . . .	1.755.400.148,99
Comptes courants à Anvers	19.990.640.188,60
Id. dans les agences	34.736.437.094,92
Accréditifs délivrés et payés	1.981.190.710,63
Chèques déplacés émis et payés	2.768.933.461,74
Dépôts divers. Mouvement général d'entrée et de sortie .	29.528.784.382,46
Portefeuille de la Caisse d'Epargne. Entrées et sorties . (du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1937)	7.303.005.167,14
Prêts s/fonds publics p. c. de la Caisse d'Epargne. Prêts et remboursements. (du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1937)	521.881.400,—
TOTAL . . fr.	483.895.751.394,53

ANNEXE

C

EXTRAITS DES SITUATIONS HEBDOMADAIRES publiées au « Moniteur Belge » en 1937

(en milliers de francs)

1937	Encaisse or	Portefeuille effets et valeurs sur la Belgique et valeurs or sur l'Étranger (*)	Avances sur fonds publics belges	Bons, annuités et titres d'oblig. du Trésor belge (Lois 27-12-30 et 19-7-32)	Circulation	COMPTES COURANTS			Total des Engagements à vue
						Trésor	Particuliers	Ensemble	
7 Janvier . . .	18.521.060	6.865.602	274.952	773.512	22.695.105	312.243	3.846.482	4.158.725	26.853.830
14 » . . .	18.526.475	6.868.958	262.335	id.	22.546.061	281.907	4.029.396	4.311.303	26.857.364
21 » . . .	18.445.111	6.822.865	266.286	id.	22.390.864	348.635	4.008.396	4.357.031	26.747.895
28 » . . .	18.444.900	6.847.967	265.004	id.	22.398.179	413.443	3.966.457	4.379.900	26.778.079
4 Février . . .	18.418.497	6.797.991	200.634	id.	22.563.294	313.525	3.749.508	4.063.033	26.626.327
11 » . . .	18.428.197	6.779.307	162.729	id.	22.466.410	86.058	4.024.089	4.110.147	26.576.557
18 » . . .	18.436.410	6.762.776	165.698	id.	22.304.020	147.249	4.131.406	4.278.655	26.582.675
25 » . . .	18.451.375	6.817.476	168.485	id.	22.386.996	126.546	4.141.068	4.267.614	26.654.610
4 Mars . . .	18.462.386	6.799.349	205.818	id.	22.457.583	455.663	3.754.083	4.209.746	26.667.329
11 » . . .	18.254.961	6.822.735	177.819	id.	22.409.338	591.074	3.453.731	4.044.805	26.454.143
18 » . . .	18.270.610	6.833.798	190.841	id.	22.084.470	789.436	3.633.673	4.423.109	26.507.579
24 » . . .	18.255.678	6.866.679	188.136	id.	22.022.143	829.191	3.670.368	4.499.559	26.521.702
1 Avril . . .	18.261.762	6.834.929	193.251	id.	22.237.645	1.111.325	3.139.252	4.250.577	26.488.222
8 » . . .	18.151.468	6.770.172	184.067	id.	22.238.902	905.394	3.146.309	4.051.703	26.290.605
15 » . . .	18.162.772	6.739.042	187.138	id.	22.041.652	902.493	3.337.754	4.240.247	26.281.899
22 » . . .	17.857.922	6.606.841	190.830	id.	21.888.060	561.618	3.405.075	3.966.693	25.854.753
29 » . . .	17.896.717	6.653.534	191.316	id.	22.104.177	715.991	3.109.234	3.825.225	25.929.402
5 Mai . . .	17.926.495	6.645.078	198.397	id.	22.131.797	789.770	3.027.088	3.816.858	25.948.655
13 » . . .	17.930.539	6.684.677	177.684	id.	22.051.064	562.361	3.355.589	3.917.950	25.969.014
20 » . . .	17.937.450	6.666.435	183.708	id.	21.919.882	651.207	3.402.184	4.053.391	25.973.273
27 » . . .	17.954.886	6.706.808	176.895	id.	21.901.950	585.712	3.540.068	4.125.780	26.027.730
3 Juin . . .	17.959.730	6.684.949	213.939	id.	21.987.357	897.768	3.156.894	4.054.662	26.042.019
10 » . . .	18.065.566	6.771.143	186.459	id.	22.000.837	732.905	3.466.810	4.199.715	26.200.552
17 » . . .	18.242.365	6.850.615	170.459	id.	22.006.433	698.974	3.744.585	4.443.559	26.449.992
24 » . . .	18.441.021	6.954.883	164.825	id.	22.089.071	827.125	3.830.161	4.657.286	26.746.357
1 Juillet . . .	18.778.335	7.103.432	173.999	id.	22.531.627	1.119.310	3.572.514	4.691.824	27.223.451
8 » . . .	18.514.162	7.029.324	163.428	760.809	22.572.151	977.147	3.295.157	4.272.304	26.844.455
15 » . . .	18.405.140	6.988.753	167.446	id.	22.455.148	856.326	3.386.826	4.243.152	26.698.300
22 » . . .	18.292.800	6.927.928	164.719	id.	22.328.583	974.673	3.222.738	4.197.411	26.525.994
29 » . . .	18.212.155	6.881.882	178.126	id.	22.201.328	1.073.461	3.138.593	4.212.054	26.413.382
5 Août . . .	18.114.849	6.839.587	174.859	id.	22.298.571	816.855	3.138.630	3.955.485	26.254.056
12 » . . .	18.006.868	6.807.021	175.134	id.	22.212.156	534.232	3.365.596	3.899.828	26.111.984
19 » . . .	17.945.173	6.774.545	163.940	id.	22.046.512	692.552	3.279.183	3.971.735	26.018.247
26 » . . .	17.909.651	6.729.524	168.022	id.	22.023.720	577.979	3.344.374	3.922.353	25.946.073
2 Septembre . .	17.910.003	6.668.132	199.483	id.	22.191.703	535.942	3.182.804	3.718.746	25.910.449
9 » . . .	17.911.812	6.664.398	180.556	id.	22.157.505	356.824	3.371.807	3.728.631	25.886.136
16 » . . .	17.875.497	6.622.662	169.622	id.	22.011.370	362.934	3.438.011	3.800.945	25.812.315
23 » . . .	17.559.548	6.386.175	185.888	id.	21.945.887	289.775	3.053.196	3.342.971	25.288.858
30 » . . .	17.415.310	6.255.011	249.677	id.	22.179.928	210.582	2.679.085	2.889.667	25.069.595
7 Octobre . . .	17.511.945	6.304.588	237.330	id.	22.045.244	151.777	2.995.993	3.147.770	25.193.014
14 » . . .	17.433.875	6.319.775	169.600	id.	21.944.688	135.824	2.988.997	3.124.821	25.069.509
21 » . . .	17.267.177	6.230.302	166.127	id.	21.725.718	157.235	2.940.517	3.097.752	24.823.470
28 » . . .	16.886.449	6.280.043	185.038	id.	21.744.759	80.499	2.688.781	2.769.280	24.514.039
4 Novembre . .	16.718.296	6.281.082	215.416	id.	21.769.123	294.550	2.308.223	2.602.773	24.371.896
10 » . . .	16.703.833	6.318.421	197.247	id.	21.694.567	160.773	2.518.146	2.678.919	24.373.486
18 » . . .	16.769.751	6.307.568	188.245	id.	21.412.444	207.514	2.820.520	3.028.034	24.440.478
25 » . . .	16.809.478	6.331.676	174.783	id.	21.353.034	134.497	3.012.216	3.146.713	24.499.747
2 Décembre . .	16.947.927	6.332.964	227.769	id.	21.566.096	355.116	2.759.746	3.114.862	24.680.958
9 » . . .	17.097.698	6.351.739	191.798	id.	21.478.232	176.098	3.159.573	3.335.671	24.813.903
16 » . . .	17.213.118	6.385.171	176.997	id.	21.362.231	188.860	3.409.783	3.598.643	24.960.874
22 » . . .	17.486.537	6.457.594	176.837	id.	21.374.294	260.497	3.676.720	3.937.217	25.311.511
29 » . . .	17.622.605	6.480.506	161.166	id.	21.541.652	481.177	3.422.752	3.903.929	25.445.581
Moyennes annuelles	17.904.314	6.663.777	190.980	767.160	22.067.145	515.397	3.350.772	3.866.169	25.933.314

(*) Nouvel intitulé de la rubrique, depuis le 30-9-37. Avant cette date, elle était libellée : « Portefeuille effets sur la Belgique et valeurs or sur l'étranger ».

AGENCES	OPÉRATIONS POUR COMPTE DU TRÉSOR PUBLIC (du 1 ^{er} janvier au 31 décembre)								NOMBRE DE COUPONS PAYÉS		COMPTE COURANT DE LA C ^{se} GÉN ^{le} D'ÉP ^{gne} ET DE RETR ^{te}				EFFETS ESCOMPTÉS TRANSMIS A LA BANQUE				VERSEMENTS AU CRÉDIT de comptes cour ^{ts} ordinaires ouverts dans d'autres localités y compris Bruxelles	
	COMPTE COURANT ET OPÉRATIONS EN NUMÉRAIRE				FONDS PUBLICS ET VALEURS DU TRÉSOR				pour L'ÉTAT	pour DIVERS ORGANISMES	Recettes		Paiements		Pour compte de la Banque, sur la Belgique seulement		Pour compte de la C ^{se} d'Ép ^{gne} (du 1 ^{er} janv. au 31 déc.)		Nombre	Montant en milliers de francs
	Recettes		Paiements		Entrées		Sorties				Nombre de postes	Montant en milliers de francs	Nombre de postes	Montant en milliers de francs	Nombre d'effets	Montant en milliers de francs	Nombre d'effets	Montant en milliers de francs		
	Nombre de postes	Montant en milliers de francs	Nombre de postes	Montant en milliers de francs	Nombre de postes	Montant en milliers de francs	Nombre de postes	Montant en milliers de francs												
Alost	269	35.446	5.536	14.150	729	11.496	678	12.228	306.082	107.361	949	5.927	303	2.730	76.244	84.875	2.233	208.153	4.986	278.272
Arion	587	170.633	3.722	9.461	410	2.719	398	3.224	133.404	50.213	283	1.207	207	1.594	2.445	8.609	955	62.834	1.258	64.644
Ath	667	48.340	1.783	2.835	154	1.376	134	1.672	73.449	34.105	222	1.468	186	1.328	3.577	15.801	212	12.938	211	8.544
Audenarde	647	48.037	2.903	4.589	316	3.155	290	4.070	86.399	47.826	179	1.046	141	882	1.768	13.814	207	14.561	214	5.912
Boom	142	11.054	817	1.790	108	1.623	96	2.119	51.004	16.966	120	2.046	137	1.323	"	"	"	"	131	12.676
Bruges	1.828	968.319	8.810	39.656	754	8.664	709	12.199	334.874	144.604	4.349	8.308	1.947	10.821	6.616	27.643	266	38.789	1.232	109.962
Charleroi	1.366	1.309.968	12.159	51.613	2.195	23.666	2.426	36.944	1.094.265	329.782	604	5.560	633	6.810	11.504	39.679	2.721	179.983	2.562	236.654
Courtrai	819	969.044	11.779	35.335	703	17.042	593	19.231	444.069	183.318	1.373	5.628	944	5.356	15.286	59.263	2.715	187.053	1.930	332.290
Dinant	20	473	1.900	1.470	239	1.496	211	2.309	25.895	9.151	66	437	70	945	51	1.125	91	8.246	81	4.612
Eekloo	362	41.697	1.887	2.901	137	1.986	112	2.029	65.702	40.363	97	838	40	265	304	48.800	687	43.533	182	4.222
Furnes	390	40.306	6.514	8.672	311	3.478	221	4.441	87.104	48.390	1.042	5.817	1.258	7.251	"	"	"	"	112	4.360
Gand	921	1.840.890	18.473	74.199	1.896	31.513	1.993	38.913	1.119.791	418.795	41.127	102.982	5.861	126.122	15.074	121.926	175	11.536	2.865	354.978
Grammont	683	24.894	2.345	4.200	222	1.696	266	2.162	87.254	58.061	218	571	177	1.189	6.263	28.858	1.567	111.090	477	33.911
Hasselt	405	576.562	3.733	18.423	148	1.439	212	2.284	96.650	40.329	5.231	5.359	1.209	5.502	1.351	32.888	2.423	177.950	653	66.653
Huy	782	163.325	344	9.258	298	3.319	310	4.116	101.368	28.749	372	1.592	308	2.072	10.194	123.755	471	38.183	471	74.853
La Louvière	563	56.860	7.600	23.479	730	15.604	667	15.393	682.782	82.792	317	5.851	332	5.062	29.260	101.144	1.920	126.594	1.230	140.513
Liège	1.979	1.778.744	13.823	106.291	3.084	60.113	2.961	72.001	1.594.865	262.771	5.762	71.340	4.203	81.574	60.633	636.263	3.837	244.111	4.662	1.040.021
Louvain	1.089	812.393	8.480	26.282	864	54.085	914	57.608	466.577	122.681	17.539	13.381	3.027	11.414	119.849	385.961	951	109.266	3.410	386.051
Luxembourg	"	"	"	"	"	"	"	"	127.439	73.659	"	"	"	"	"	"	"	"	258	448.448
Malines	838	175.326	5.966	13.848	439	5.503	612	6.164	152.308	48.969	1.050	5.798	790	6.563	41.080	122.488	3.344	258.788	1.433	222.225
Malmédy	328	14.342	590	2.574	55	1.599	48	1.444	14.743	3.073	"	"	"	"	"	"	"	"	88	9.063
Marche	359	7.541	819	391	73	327	73	379	9.396	2.724	191	1.893	84	1.774	"	"	"	"	58	3.981
Mons	726	877.468	14.802	55.436	892	12.885	791	15.227	878.352	207.038	1.137	10.785	406	4.161	44.746	80.041	1.648	69.981	2.467	202.478
Mouscron	403	198.158	3.022	7.598	167	4.469	187	5.788	119.141	40.920	262	2.901	149	1.714	929	7.409	13	551	253	43.166
Namur	1.377	818.170	15.441	33.821	839	8.790	793	11.202	623.302	223.705	949	4.696	879	5.126	2.297	12.454	2.754	219.372	2.758	218.932
Neufchâteau	340	18.020	1.405	871	68	193	70	474	10.183	4.687	260	789	138	1.220	603	4.439	235	15.060	42	1.962
Nivelles	562	32.080	1.203	1.959	339	2.070	294	2.389	57.291	29.882	88	314	52	477	60.477	261.110	1.057	97.082	1.813	184.044
Ostende	1.019	436.318	6.158	30.684	320	8.414	335	10.927	175.134	68.949	1.101	13.027	488	12.194	847	1.184	32	4.639	864	66.237
Péruwelz	464	23.794	1.380	2.625	254	1.980	251	2.841	57.995	24.968	16	49	34	63	3.920	34.875	161	25.565	125	12.362
Philippeville	309	13.345	3.426	965	173	700	312	3.065	12.868	15.298	289	1.451	273	1.911	2.780	6.952	588	38.117	150	3.923
Renaix	209	47.416	1.670	2.410	290	3.582	477	7.479	56.120	28.682	46	897	75	1.120	10.217	63.868	118	7.580	275	14.483
Roulers	815	75.885	2.969	11.955	545	4.765	253	5.460	96.569	43.244	363	2.350	246	1.312	255	6.749	145	12.767	617	31.525
Saint-Nicolas	1.221	91.314	2.276	24.602	217	2.063	181	2.590	116.980	49.723	314	2.148	125	1.901	196	3.466	687	57.665	462	58.394
Soignies	448	14.323	3.352	4.999	175	463	179	640	117.135	47.900	77	202	68	181	3.368	6.870	888	66.117	216	8.426
Termonde	711	17.453	3.225	3.655	176	1.593	179	2.278	69.518	24.756	229	1.042	142	921	6.850	36.329	2.294	154.980	630	56.542
Tirlemont	876	505.157	2.493	11.206	194	1.867	210	2.164	153.258	63.014	405	5.074	402	5.067	9.478	486.584	4	2.042	1.200	174.417
Tongres	426	22.498	4.520	1.301	41	434	48	863	33.934	12.073	278	2.199	114	1.451	4.021	57.539	524	29.319	128	17.524
Tournai	1.075	601.463	9.718	33.878	929	21.459	882	22.522	758.708	234.667	468	5.527	276	4.286	5.281	60.935	497	34.155	3.249	127.620
Turnhout	886	72.555	3.851	3.960	2.905	6.695	204	2.440	83.993	27.084	1.137	3.862	915	3.855	4.664	24.463	1.254	85.488	425	51.261
Verviers	1.592	184.812	10.071	14.759	868	18.559	766	22.031	511.172	108.775	415	7.807	336	3.418	43.338	225.792	1.131	94.439	3.351	370.111
Wavre	570	14.724	2.710	1.696	86	1.503	85	1.438	47.240	20.706	99	1.431	45	281	"	"	"	"	837	27.933
Ypres	381	17.305	4.502	10.187	491	3.786	881	7.180	105.903	59.117	67	314	70	376	"	"	"	"	94	8.445
TOTAL	29.544	13.176.502	218.177	711.984	23.834	358.169	21.302	429.928	11.240.216	3.489.870	89.091	313.914	27.090	331.612	605.766	3.233.951	38.803	2.848.527	48.460	5.522.630
Anvers	5.017	3.264.590	27.444	168.692	3.733	132.631	3.572	204.497	2.464.321	366.384	5.774	54.288	4.334	45.617	37.012	322.787	"	"	6.497	5.157.724
Bruxelles	38.157	41.766.445	30.000	57.552.369	20.000	16.828.901	15.000	15.458.323	8.310.570	5.686.645	35.000	15.634.872	34.000	15.360.883	506.130	1.761.490	2.856	795.526	14.052	4.454.154
TOTAL GÉNÉRAL	72.718	58.207.537	275.621	58.433.045	47.567	17.319.701	39.874	16.092.748	22.015.107	9.542.899	129.865	16.003.074	65.424	15.738.112	1.148.908	5.318.228	41.659	3.644.053	69.009	15.134.808

MOUVEMENT DES OPÉRATIONS PENDANT L'EXERCICE 1937

ANNEXE E

AGENCES	MOUVEMENT DES COMPTES COURANTS PARTICULIERS						MOUVEMENT DES ACCRÉDITIFS				MOUVEMENT DES CHÈQUES DÉPLACÉS				EFFETS escomptés présentés à l'encaissement (1)		Effets impayés par agence (1)	COMPTES COURANTS D'AVANCES			PRÊTS sur fonds publics pour compte de la Caisse d'Épargne (du 1 ^{er} janv. au 31 déc.)	
	au Débit		au Crédit		Effets remis à l'encaissement par des titulaires		Délivrés		Payés		Émis		Payés		Nombre d'effets	Montant en milliers de fr.		Nombre de comptes ouverts	Débit Montant en milliers de fr.	Crédit Montant en milliers de fr.	Nombre	Montant en milliers de fr.
	Nombre de postes	Montant en milliers de fr.	Nombre de postes	Montant en milliers de fr.	Nombre d'effets	Montant en milliers de fr.	Nombre	Montant en milliers de fr.	Nombre	Montant en milliers de fr.	Nombre	Montant en milliers de fr.	Nombre	Montant en milliers de fr.								
Alost	3.937	419.088	4.427	415.999	388	7.925	22	1.609	45	1.891	178	21.233	213	21.514	9.749	64.967	388	27	11.018	9.962	59	10.057
Arlon	1.246	189.794	1.531	189.072	81	5.581	10	34	52	756	21	1.611	30	2.008	4.426	7.409	222	38	644	578	31	817
Ath	1.523	74.548	2.186	74.728	66	344	14	146	40	138	58	1.386	97	10.051	2.349	10.533	123	82	4.686	4.414	16	390
Audenaerde	1.876	58.795	2.584	59.040	290	3.466	2	4	33	389	15	69	131	2.157	2.364	15.889	84	43	8.753	8.645	42	1.659
Boom	446	47.772	559	47.514	27	563	2	2	20	87	8	774	79	15.889	2.595	28.426	119	21	6.572	6.441	13	176
Bruges	2.060	386.004	2.587	384.856	21	250	17	890	211	3.071	13	45	197	12.087	9.977	38.545	495	101	18.397	19.399	69	3.027
Charleroi	6.773	1.939.281	7.921	1.936.889	951	14.817	39	2.107	189	9.964	178	115.139	635	109.547	17.371	115.261	760	284	52.088	51.702	688	21.863
Courtrai	6.982	635.246	11.422	634.243	234	3.714	129	907	73	2.033	94	1.959	145	10.160	12.021	83.804	461	63	11.622	12.146	79	1.401
Dinant	502	49.845	554	49.973	»	»	11	267	22	941	5	9	92	6.449	3.119	5.875	152	54	2.160	2.154	30	1.315
Eekloo	1.344	121.515	1.372	121.405	289	5.209	2	3	13	486	43	3.464	53	3.009	1.988	30.932	97	32	1.606	1.809	13	261
Furnes	863	23.608	1.111	23.519	»	»	36	111	21	528	14	26	71	6.181	1.289	3.556	46	29	5.016	3.386	17	566
Gand	7.199	556.860	5.279	553.124	7.576	48.288	110	3.062	361	12.922	127	17.342	626	37.777	34.390	139.742	2.111	191	67.364	66.012	158	4.299
Grammont	2.389	196.796	2.691	197.576	125	2.678	9	57	18	382	83	1.998	74	4.149	3.430	10.959	161	35	8.059	7.754	5	34
Hasselt	3.792	321.580	4.900	320.937	143	4.351	8	62	33	462	20	205	72	2.061	5.615	43.480	346	50	3.405	3.189	34	1.331
Huy	2.657	411.565	2.407	408.779	256	5.608	19	719	35	7.654	173	5.079	121	10.539	5.749	66.179	264	86	22.982	24.121	58	5.685
La Louvière	5.000	532.095	4.512	534.851	267	5.740	43	1.595	285	8.725	78	6.352	200	45.646	8.074	72.384	389	128	43.643	35.958	103	2.391
Liège	9.368	3.633.667	9.377	3.631.951	6.055	170.375	257	19.276	479	26.089	626	46.581	638	53.064	48.995	513.795	3.120	474	207.742	208.689	653	62.967
Louvain	4.388	1.323.654	4.472	1.322.981	12	488	18	598	46	1.996	139	13.085	223	14.845	11.797	187.991	717	57	272.946	264.987	61	7.767
Luxembourg	1.620	799.539	1.323	795.875	12	5.189	55	11.142	98	10.443	70	2.125	63	2.240	2.205	6.346	195	10	2.786	2.746	42	6.599
Malines	5.083	555.581	5.139	555.777	478	16.419	120	436	88	3.082	54	1.593	151	8.959	13.310	78.041	854	49	4.343	3.911	8	199
Malmédy	573	36.181	489	36.737	120	2.291	2	9	6	219	9	601	145	1.870	1.996	4.129	110	30	22.168	22.507	9	512
Marche	50	1.992	62	2.015	»	»	»	»	13	300	31	501	31	544	1.484	2.740	35	33	4.413	4.394	48	1.772
Mons	11.017	532.499	8.310	527.544	»	»	23	668	97	995	155	3.170	459	192.665	10.830	65.082	699	248	61.650	58.490	196	9.239
Mouscron	1.263	114.774	1.512	114.190	243	3.433	1	1	43	747	34	2.694	171	2.536	4.743	12.892	322	19	14.389	14.718	23	870
Namur	4.955	568.822	7.052	569.019	»	»	24	1.029	110	4.552	52	9.172	177	13.862	12.573	29.653	693	176	11.335	6.233	84	3.825
Neufchâteau	642	24.814	911	24.748	13	400	1	15	34	301	1	10	12	473	790	1.983	14	31	2.527	2.638	7	146
Nivelles	4.777	463.962	6.490	463.440	85	2.284	3	36	19	378	52	3.062	59	4.678	2.753	59.751	123	28	4.010	3.828	16	503
Ostende	1.729	160.211	2.079	159.890	5	262	36	414	307	2.959	47	2.121	139	6.545	8.886	18.736	649	34	31.444	31.192	38	1.326
Péruwelz	489	123.071	877	123.704	37	3.151	-17	710	20	142	72	4.976	33	1.291	1.944	22.486	39	43	1.653	1.627	27	1.447
Philippeville	1.250	48.992	1.363	48.944	59	361	2	65	12	765	56	2.449	20	170	452	1.217	20	102	4.803	4.628	42	2.021
Renaix	5.408	171.999	4.790	171.172	52	601	61	262	54	1.332	95	1.796	138	1.899	6.895	44.365	240	36	8.282	8.106	27	1.062
Roulers	1.034	116.412	1.287	116.246	116	73	28	179	43	971	11	1.109	119	3.469	5.170	29.048	293	39	20.768	19.674	40	838
Saint-Nicolas	1.963	168.320	2.015	169.506	62	2.648	60	777	38	1.355	4	11	171	22.816	6.568	20.473	376	15	14.237	14.192	9	1.024
Soignies	1.393	132.872	1.189	133.001	17	164	»	»	25	49	4	119	83	4.954	1.478	2.653	120	37	1.153	1.163	14	332
Termonde	3.986	299.134	4.066	298.830	60	153	10	9	31	558	80	1.709	60	3.282	2.397	12.605	96	30	13.013	11.904	18	1.455
Tirlemont	1.604	746.137	1.690	745.551	»	»	12	40	22	2.331	152	33.638	80	7.303	7.057	106.977	307	17	36.366	31.029	18	313
Tongres	1.932	121.939	2.044	122.173	101	3.380	4	15	5	61	84	11.353	67	4.244	3.601	16.874	207	30	3.056	2.615	49	1.481
Tournai	2.247	290.762	2.401	288.205	113	743	21	1.676	103	1.904	37	3.074	241	19.169	11.077	45.485	537	164	23.755	21.601	42	1.440
Turnhout	2.761	203.121	2.856	202.960	»	»	5	9	11	440	12	1.930	199	9.485	6.484	20.453	286	23	15.435	15.362	11	610
Verviers	5.251	717.084	7.519	714.938	697	16.258	219	3.727	511	45.030	539	13.236	451	19.857	15.743	164.805	588	297	72.098	71.109	206	10.760
Wavre	650	86.953	740	86.908	»	»	»	»	20	46	208	2.062	30	3.045	5.067	9.574	192	21	5.077	4.923	»	»
Ypres	370	20.334	511	20.409	»	»	6	304	34	801	»	»	50	7.056	2.733	4.552	162	15	1.460	1.453	15	416
TOTAL	124.392	17.427.218	136.607	17.309.219	49.251	337.207	1.458	52.972	3.720	158.275	3.732	338.868	6.855	709.545	321.534	2.220.647	17.212	3.322	1.128.924	1.091.389	3.118	174.196
Anvers	17.229	10.102.511	19.512	9.888.129	76.008	238.007	786	48.414	965	89.102	973	402.914	1.720	108.151	73.862	271.995	5.406	248	329.889	342.022	75	4.460
Bruxelles	85.630	109.347.260	104.878	109.220.123	185.264	549.145	5.061	887.454	2.630	744.973	7.285	612.425	3.400	567.030	279.257	1.593.000	18.765	2.160	2.065.006	2.249.032	3.217	79.388
TOTAL GÉNÉRAL	227.251	136.876.989	260.997	136.417.471	280.523	1.124.359	7.305	988.840	7.315	992.350	11.990	1.384.207	11.975	1.384.726	674.653	4.085.642	41.383	5.730	3.523.819	3.682.443	6.410	258.044

(1) A l'exclusion des effets émis par l'Administration des postes.

COURS DES CHANGES A BRUXELLES

ANNEXE F

aux dates des situations hebdomadaires de la Banque Nationale de Belgique

1937 Dates des situations hebdomadaires	Londres 1 £ = 48,6110 b.	Paris	New-York (Cable) 1 \$ = 5,8996 b.	Amsterdam 100 Fl. = 401,5083 b.	Zurich	Milan (1) 100 Lires = 31,0492 b.	Stockholm 100 Cr = 267,6893b.	Oslo 100 Cr = 267,6893 b.	Copenhague 100 Cr = 267,6893 b.	Prague 100 Kc = 20,719 b.	Montréal 1 \$ = 9,9888 b.	Berlin 100 Mk = 237,9460 b.	Varsovie 100 Zl. = 112,0560 b.	Bucarest 100 lei = 5,9748 b.	Lisbonne monnaie rattachée à la £	
7 janvier . . .	29,13375	27,7075	5,93125	324,84	136,25	31,211	150,25	146,40	130,075	20,78	5,935	238,86	112,20	(sans affaires)	4,38	26,45
14 " . . .	29,108	27,68	5,92925	324,68	136,175	31,211	150,075	146,30	129,975	20,72	5,93075	238,70	112,175	4,38	26,42	
21 " . . .	29,13375	27,70125	5,9385	325,22	136,27	31,2256	150,25	146,45	130,10	20,72	5,9325	238,93	112,475	4,37	26,45	
28 " . . .	29,0875	27,66125	5,9355	325,04	135,70	31,25	149,975	146,05	129,825	20,72	5,9295	238,80	112,50	4,37	26,37	
4 février . . .	29,0475	27,635	5,931	324,79	135,65	31,20124	149,80	145,95	129,675	20,73	5,934	238,70	112,475	4,37	26,39	
11 " . . .	29,0575	27,66	5,9305	323,—	135,30	31,20124	149,80	145,95	129,72	20,73	5,925	238,80	112,60	4,37	26,40	
18 " . . .	29,025	27,6075	5,9312	324,34	135,26	31,20124	149,65	145,875	129,56	20,72	5,932	238,475	112,40	4,37	26,37	
25 " . . .	29,02	27,605	5,93575	325,01	135,36	31,20124	149,625	145,825	129,575	20,72	5,93375	238,80	112,55	4,37	26,37	
4 mars . . .	29,0175	27,595	5,9365	325,14	135,50	31,25	149,625	145,825	129,55	20,725	5,93475	238,775	112,70	4,37	26,37	
11 " . . .	29,—	27,18875	5,9375	324,875	135,35	31,1769	149,55	145,75	129,525	20,70	5,933	238,60	112,70	4,37	26,36	
18 " . . .	29,0175	27,25	5,939	324,74	135,30	31,25	149,60	145,775	129,575	20,725	5,94125	238,75	112,775	4,37	26,42	
24 " . . .	29,02375	27,295	5,9405	325,025	135,275	31,25	149,64	145,80	129,575	20,73	5,943	238,74	112,75	4,37	26,40	
1 avril . . .	29,0675	27,335	5,93875	325,175	135,325	31,25	149,90	146,025	129,725	20,73	5,942	239,125	112,85	4,37	26,42	
8 " . . .	29,0575	27,1975	5,9395	325,175	135,175	31,2305	149,825	146,—	129,60	20,73	5,9425	238,75	112,85	4,37	26,30	
15 " . . .	29,12375	26,47	5,9345	325,—	135,25	31,25	150,15	146,35	130,025	20,72	5,9425	238,60	112,775	4,36	26,47	
22 " . . .	29,21625	26,305	5,923	324,35	135,35	31,20124	150,625	146,75	130,45	20,68	5,929	238,325	112,80	4,37	26,50	
29 " . . .	29,2725	26,4825	5,92275	324,70	135,675	31,1526	150,90	147,05	130,70	20,68	5,9355	238,20	112,70	4,37	26,53	
5 mai . . .	29,23	26,545	5,9225	325,04	135,525	31,20124	150,65	146,85	130,50	20,68	5,93525	238,15	112,75	4,37	26,54	
13 " . . .	29,325	26,5825	5,933	326,25	135,85	31,1769	151,15	147,325	130,925	20,68	5,9425	238,20	112,80	4,37	26,57	
20 " . . .	29,315	26,45	5,93375	326,20	135,525	31,25	151,15	147,325	130,85	20,68	5,9419	238,25	112,80	4,37	26,45	
27 " . . .	29,2675	26,4625	5,922	325,60	135,40	31,20124	150,95	147,—	130,925	20,68	5,928	237,75	112,525	4,37	26,58	
3 juin . . .	29,25	26,43625	5,9455	326,725	135,625	31,20124	150,85	146,925	130,60	20,725	5,9425	238,15	112,65	4,37	26,53	
10 " . . .	29,26375	26,38	5,92875	326,—	135,50	31,1954	150,85	147,025	130,675	20,68	5,93	237,40	112,50	4,37	26,55	
17 " . . .	29,245	26,36	5,925	325,80	135,725	31,1767	150,80	146,95	130,55	20,685	5,9325	237,475	112,50	4,37	26,54	
24 " . . .	29,255	26,375	5,92125	325,55	135,725	31,16235	150,825	146,95	130,65	20,64	5,9175	237,375	112,225	4,37	26,52	
1 ^{er} juillet . . .	29,375	22,83	5,93875	326,50	135,90	31,20125	151,525	147,60	131,075	20,76	5,92775	238,55	112,—	4,37	26,64	
8 " . . .	29,42375	22,9475	5,9395	326,60	135,875	31,2744	151,625	147,80	131,35	20,75	5,93075	238,475	112,40	4,37	26,70	
15 " . . .	29,50	23,04625	5,9395	327,30	136,15	31,2744	152,15	148,25	131,65	20,70	5,92875	238,80	112,70	4,37	26,70	
22 " (2) . . .	29,57	22,185	5,94125	328,50	136,40	31,2744	152,47	148,525	132,—	20,70	5,935	239,20	112,75	4,37	26,83	
29 " . . .	29,5625	22,25125	5,94125	327,425	136,25	31,25	152,375	148,475	132,—	20,71	5,942	239,10	112,275	4,37	26,80	
5 août . . .	29,58625	22,2775	5,94	327,625	136,45	31,2646	152,55	148,65	132,10	20,74	5,94	239,25	112,30	4,37	26,83	
12 " . . .	29,6125	22,29125	5,94025	327,575	136,45	31,2646	152,65	148,725	132,25	20,74	5,94175	238,90	112,40	4,37	26,88	
19 " . . .	29,6175	22,28125	5,9345	327,425	136,325	31,2402	152,70	148,80	132,225	20,74	5,939	238,70	112,40	4,37	26,89	
26 " . . .	29,5875	22,26625	5,93925	327,60	136,35	31,2597	152,55	148,70	132,10	20,73	5,941	238,85	112,50	4,37	26,87	
2 septembre . . .	29,48	22,1875	5,93825	327,55	136,35	31,25	152,—	148,10	131,575	20,73	5,94	238,50	112,10	4,37	26,70	
9 " . . .	29,3725	22,02	5,9345	326,85	136,20	31,20124	151,45	147,575	131,20	20,73	5,934	238,025	112,15	4,37	26,60	
16 " . . .	29,41	20,08	5,94	326,875	136,39	31,2744	151,65	147,825	131,35	20,75	5,9405	238,50	112,35	4,37	26,68	
23 " . . .	29,41	20,29	5,94125	328,11	136,45	31,2744	151,675	147,85	131,30	20,78	5,9415	238,45	112,50	4,37	26,68	
30 " . . .	29,39	20,32	5,93975	328,40	136,40	31,25	151,56	147,70	131,20	20,79	5,9405	238,50	112,075	4,37	26,70	
7 octobre . . .	29,405	19,5625	5,93415	328,15	136,525	31,25	151,60	147,675	131,30	20,80	5,9355	238,40	112,40	4,37	26,68	
14 " . . .	29,45	20,025	5,93625	328,20	136,525	31,2256	151,83	147,96	131,50	20,81	5,9395	238,40	112,45	4,37	26,72	
21 " . . .	29,355	20,065	5,92575	327,65	136,575	31,2256	151,36	147,55	131,075	20,76	5,92625	238,10	112,10	4,37	26,66	
28 " . . .	29,3525	19,94	5,9235	327,525	136,575	31,20124	151,35	147,45	131,05	20,78	5,9275	238,15	112,25	4,37	26,68	
4 novembre . . .	29,33	19,9425	5,89475	325,90	136,34	31,1042	151,25	147,425	130,975	20,65	5,8975	237,30	111,85	4,37	26,67	
10 " . . .	29,40375	19,995	5,87675	325,85	136,25	31,88803	151,65	147,775	131,30	20,665	5,8795	237,20	111,60	4,37	26,68	
18 " . . .	29,39	19,975	5,87775	325,925	135,975	30,8641	151,525	147,65	131,20	20,69	5,8775	237,50	111,60	4,37	26,66	
25 " . . .	29,38125	19,9575	5,8825	326,78	136,05	30,9358	151,375	147,75	131,20	20,74	5,88175	237,425	111,05	4,37	26,70	
2 décembre . . .	29,3675	19,95625	5,88375	326,875	135,975	30,95975	151,425	147,60	131,10	20,71	5,8875	237,10	111,40	4,37	26,65	
9 " . . .	29,40375	19,9895	5,886	327,265	136,12	30,95975	151,53	147,775	131,275	20,72	5,8875	237,30	111,70	4,37	26,72	
16 " . . .	29,4125	19,97	5,885	327,26	136,15	30,9358	151,62	147,78	131,325	20,72	5,89	237,15	111,575	4,37	26,72	
22 " . . .	29,43625	19,995	5,889	327,50	136,30	30,95975	151,80	147,90	131,425	20,71	5,88625	237,20	111,65	4,37	26,74	
29 " . . .	29,46375	20,0025	5,89525	327,93	136,325	31,00775	151,875	148,10	131,575	20,71	5,89	237,525	111,60	4,37	26,75	

(1) Lire italienne : Cours pour exécution de l'art. 3 de l'arrêté royal du 11 décembre 1935.

(2) Cours du 23 juillet ; le 22 la Bourse des changes était fermée.

COURS DES CHANGES A BRUXELLES
COURS EXTRÊMES ET MOYENNES MENSUELLES

ANNEXE G

1937	Londres 1 £ = 48,6110 b.	Paris	New-York 1 \$ = 5,8996 b.	Amsterdam 100 Fl. = 401,5083 b.	Zurich	Milan (1) 100 Lires = 31,0492 b.	Stockholm 100 Cr. = 267,6893 b.	Oslo 100 Cr. = 267,6893 b.	Copenhague 100 Cr. = 267,6893 b.	Prague 100 Kc. = 20,719 b.	Montréal 1 \$ = 9,9888 b.	Berlin 100 Mk. = 237,9460 b.	Varsovie 100 Zl. = 112,0560 b.	Bucarest 100 Lei = 5,9748 b.	Lisbonne monnaie rattachée à la ₣	
Janvier																(sans affaires)
Plus haut	29,14625	27,72	5,9390	325,27	136,32	31,25	150,30	146,45	130,15	20,80	5,935	239, —	112,50	4,38	26,47	
» bas	29,065	27,65	5,9210	324,15	135,65	31,15265	149,875	146,05	129,80	20,69	5,9230	238,525	111,80	4,36	26,35	
Moyen	29,113	27,686	5,9313	324,84	136,07	31,219	150,14	146,29	130, —	20,743	5,9294	238,75	112,27	4,372	26,412	
Février																
Plus haut	29,065	27,66	5,9377	325,16	135,80	31,2256	149,86	146,10	129,80	20,74	5,935	238,88	112,65	4,38	26,40	
» bas	28,975	27,55	5,9275	323, —	135,15	31,20124	149,40	145,50	129,40	20,705	5,925	238,45	112,30	4,36	26,33	
Moyen	29,0302	27,617	5,9310	324,41	135,41	31,206	149,70	145,87	129,63	20,722	5,9304	238,71	112,47	4,369	26,367	
Mars																
Plus haut	29,04125	27,6075	5,9405	325,275	135,50	31,25	150, —	145,925	129,65	20,745	5,9460	239, —	112,90	4,37	26,42	
» bas	28,93	27,04375	5,9225	324,10	135,20	31,1769	149,10	145,40	129,175	20,70	5,9270	238,40	112,50	4,36	26,30	
Moyen	29,0054	27,3174	5,9367	324,78	135,32	31,236	149,57	145,74	129,54	20,723	5,9373	238,73	112,71	4,369	26,365	
Avril																
Plus haut	29,30125	27,385	5,9395	325,175	135,70	31,2744	150,975	147,20	130,80	20,73	5,94375	239,125	112,90	4,37	26,54	
» bas	29,04125	26,245	5,91775	324,275	135, —	31,1526	149,75	145,975	129,60	20,67	5,9290	238,05	112,675	4,36	26,30	
Moyen	29,158	26,663	5,9312	324,85	135,37	31,218	150,32	146,48	130,15	20,703	5,9390	238,60	112,81	4,369	26,449	
Mai																
Plus haut	29,345	26,67	5,93725	326,425	135,89	31,25	151,325	147,40	131,025	20,685	5,945	238,50	112,875	4,37	26,65	
» bas	29,23	26,42875	5,9220	324,925	135,25	31,1526	150,575	146,825	130,50	20,675	5,9280	237,75	112,525	4,37	26,45	
Moyen	29,2877	26,5311	5,9297	325,829	135,59	31,1949	151,002	147,137	130,784	20,681	5,9366	238,186	112,75	4,37	26,559	
Juin																
Plus haut	29,325	26,4475	5,9455	326,725	135,80	31,25	151,10	147,50	131, —	20,725	5,9425	238,35	112,65	4,37	26,59	
» bas	29,22	26,34	5,9205	325,25	135,40	31,1526	150,65	146,825	130,425	20,63	5,9175	237,30	111,60	4,37	26,50	
Moyen	29,257	26,394	5,9285	325,96	135,65	31,191	150,84	147, —	130,61	20,678	5,9288	237,60	112,39	4,37	26,54	
Juillet																
Plus haut	29,59	23,06375	5,94125	328,50	136,45	31,2744	152,60	148,70	132,10	20,76	5,9445	239,30	112,75	4,37	26,85	
» bas	29,3475	22,185	5,93725	326,50	135,60	31,20125	151,325	147,45	131,05	20,70	5,9270	238,25	111,70	4,37	26,63	
Moyen	29,494	22,684	5,9395	327,22	136,09	31,257	152,06	148,19	131,67	20,726	5,9332	238,81	112,35	4,37	26,746	
Août																
Plus haut	29,64	22,32125	5,9410	327,80	136,45	31,2646	152,85	148,975	132,30	20,75	5,94325	239,30	112,625	4,37	26,90	
» bas	29,4225	22,1575	5,93	326,75	136,10	31,2102	151,775	147,85	131,425	20,71	5,9320	238,50	112, —	4,37	26,75	
Moyen	29,589	22,275	5,9383	327,55	136,38	31,257	152,57	148,67	132,11	20,74	5,9401	238,97	112,37	4,37	26,86	
Septembre																
Plus haut	29,48125	22,20	5,9425	328,575	136,45	31,2744	152,025	148,20	131,70	20,82	5,9445	238,50	112,50	4,37	26,78	
» bas	29,3275	20,08	5,9250	326,50	136,15	31,20124	151,225	147,40	131,05	20,71	5,9275	237,85	112, —	4,37	26,56	
Moyen	29,412	20,981	5,9377	327,51	136,37	31,251	151,67	147,80	131,34	20,763	5,9391	238,36	112,30	4,37	26,684	
Octobre																
Plus haut	29,45	20,3425	5,94	328,40	136,575	31,25	151,875	147,96	131,50	20,81	5,94125	238,50	112,50	4,37	26,72	
» bas	29,3475	19,545	5,91925	327,30	136,40	31,1769	151,30	147,30	131, —	20,76	5,92625	238,10	112, —	4,37	26,66	
Moyen	29,393	19,879	5,9313	327,958	136,521	31,2245	151,554	147,679	131,227	20,787	5,9344	238,323	112,251	4,37	26,688	
Novembre																
Plus haut	29,425	20,01	5,91375 (2)	327,10 (2)	136,575	31,88803	151,675	147,85	131,35	20,78 (2)	5,9275 (2)	238,15 (2)	112,50	4,37	26,75	
» bas	29,33	19,915	5,8445	325,05	135,70	30,81664	151,25	147,375	130,975	20,63	5,8475	237, —	110,85	4,37	26,66	
Moyen	29,3815	19,964	5,8796	326,175	136,124	31,0078	151,493	147,645	131,20	20,699	5,8842	237,499	111,616	4,37	26,693	
Décembre																
Plus haut	29,4735	20,02	5,89675	328,15	136,375	31,02218	151,90	148,10	131,60	20,75	5,8950	237,60	112,10	4,37	26,76	
» bas	29,36	19,95625	5,88	326,70	135,95	30,9358	151,375	147,575	131,10	20,66	5,88125	237,075	111,375	4,37	26,65	
Moyen	29,4203	19,9907	5,8876	327,417	136,174	30,9664	151,649	147,833	131,350	20,714	5,8880	237,291	111,662	4,37	26,716	
Plus haut	29,64	27,72	5,9455	328,575	136,575	31,88803	152,85	148,975	132,30	20,82	5,9460	239,30	112,90	4,38	26,90	
» bas	28,93	19,545	5,8445	323, —	135, —	30,81664	149,10	145,40	129,175	20,63	5,8475	237, —	110,85	4,36	26,30	
Moyen	29,2951	23,9985	5,9252	326,208	135,922	31,1857	151,047	147,194	130,801	20,723	5,9267	238,319	112,329	4,37	26,59	

(1) Cours pour exécution de l'article 3 de l'arrêté royal du 11 décembre 1935.

(2) Cours du 2 novembre, sans affaires.

ANNEXE II

**Opérations des Chambres de Compensation
pendant l'année 1937 (1^{er} janvier au 31 décembre)**

CHAMBRES DE COMPENSATION	NOMBRE DE pièces compensées	MONTANT DES pièces compensées	NOMBRE DE membres affiliés au 31-12-37
ALOST	43.123	1.497.796.818,21	6
ARLON	11.643	433.126.919,44	5
ATH	6.744	155.359.225,43	5
AUDENARDE	25.621	475.250.881,98	7
BOOM	9.197	365.260.015,11	5
BRUGES	58.312	1.064.411.934,26	6
CHARLEROI	95.419	4.243.575.733,87	9
COURTRAI	105.513	4.894.865.600,11	7
EEKLOO	11.559	432.940.398,45	6
FURNES	10.022	351.941.221,57	6
GAND	109.044	5.897.610.980,51	8
GRAMMONT	15.877	224.881.723,66	7
HASSELT	17.403	1.779.954.579,49	6
HUY	23.926	702.208.350,20	8
LA LOUVIÈRE	35.057	2.397.888.954,57	5
LIÈGE	153.907	7.659.896.789,66	12
LOUVAIN	56.926	4.809.304.159,51	8
MALINES	41.085	711.270.762,28	6
MONS	69.281	2.177.334.197,87	7
MOUSCRON	24.795	1.137.351.638,26	6
NAMUR	45.869	1.293.335.280,39	8
NIVELLES	9.730	210.689.199,21	6
OSTENDE	54.694	1.323.877.679,09	10
PERUWELZ	9.484	279.129.751,69	7
RENAIX	37.349	824.707.035,18	6
ROULERS	48.055	959.899.297,13	7
SAINT-NICOLAS	31.709	994.688.957,84	6
SOIGNIES	6.099	165.847.144,05	5
TERMONDE	15.443	441.838.365,42	7
TIRLEMONT	19.154	1.030.089.234,77	6
TONGRES	12.003	180.221.013,21	6
TOURNAI	49.139	1.774.297.557,82	8
TURNHOUT	23.952	508.889.194,56	6
VERVIERS	53.919	3.293.168.354,50	9
WAVRE	18.231	338.783.431,56	6
YPRES	11.024	291.840.933,38	6
TOTAL DES AGENCES.	4.370.308	55.323.533.314,24	
ANVERS	744.416	45.586.602.873,59	20
BRUXELLES	1.999.993	271.773.960.547,87	40
TOTAL GÉNÉRAL	4.114.717	372.684.096.735,70	

Montant moyen par pièce compensée : fr. 90.573,45

TABLE DES MATIERES

	Page
RAPPORT DU GOUVERNEUR	5
Réforme des Statuts	7
Moyens d'intervention sur le marché du crédit	7
Administration	9
Durée de la Banque	10
Organisation du Crédit	11
Les marchés du change, de l'argent et des capitaux	13
Mouvements d'or	13
Monnaie et change	14
Accords de compensation et de paiement	17
Marché de l'argent à court terme	20
Activité industrielle, commerciale et agricole du Pays et de la Colonie....	23
Aperçu général	23
Prix et rémunérations	24
Production	25
Les transports	27
Commerce extérieur	28
Chômage	28
Situation économique du Congo belge.....	29
Situation financière des entreprises	31
Marché des valeurs mobilières	31
Epargne	33
Situation des banques	33
Finances publiques	34
Grand-Duché de Luxembourg	36
Personnel	37
Nominations	39

Mouvement et résultat des opérations au cours de l'exercice 1937..... 41

I. — *Actif.*

Encaisse-or. — Devises étrangères et valeurs-or. — Billon et divers. — Portefeuille-effets sur la Belgique..... 42

Portefeuille-effets sur l'étranger. — Avances sur fonds publics belges. — Créances sur l'État..... 43

Fonds publics 44

Immeubles de service. — Matériel et mobilier..... 45

Approvisionnements. — Intérêts acquis sur fonds publics. — Valeurs amorties et à réaliser. — Droit d'enregistrement de l'acte de prorogation de la durée de la Banque..... 46

Effets déposés à l'encaissement en compte courant..... 47

II. — *Passif.*

Billets en circulation. — Comptes courants 48

Capital. — Réserves 49

Compte d'amortissement. — Prévision fiscale. — Taxe professionnelle (Exercice 1935). — Réescompte des portefeuilles-effets 50

Redevances à l'État. — Dividende du second semestre 1937.... 51

III. — *Comptes d'ordre.*

Trésor public. — Caisse Générale d'Épargne et de Retraite. — Dépôts divers, 52

Nantissements. — Cautionnements. — Valeurs de la Caisse de pension du personnel 53

IV. — *Compte de Profits et Pertes.*

I. — Profits.

Remboursement demandé du droit d'enregistrement de l'acte prorogant la durée de la Banque. — Rentrées sur valeurs amorties et à réaliser. — Escompte, change et intérêts. — Intérêts sur fonds publics. — Droits de garde sur dépôts. — Bénéfices divers..... 54

Redevances et bonifications de l'État..... 55

	Page
2. — Frais et Charges.	
Paiement du droit d'enregistrement de l'acte prorogeant la durée de la Banque. — Taxe professionnelle (Exercice 1935). — Réescompte au 25 décembre 1937.	55
Frais généraux d'administration. — Amortissement des immeubles, du matériel et du mobilier. — Amortissement imposé par la loi du 19 juillet 1932. — Redevances à l'État	56
Bénéfice net à répartir	57
Répartition des bénéfices nets pour l'exercice 1937.	57
V. — <i>Mouvement des opérations et renseignements statistiques divers.</i>	
Mouvement des caisses. — Comptes courants	58
Accréditifs. — Chèques déplacés.	59
Chambres de compensation	60
Escompte d'effets sur la Belgique	61
Taux d'escompte. — Effets refusés.	62
Escompte d'effets sur l'étranger. — Recouvrement des effets.	63
Avances sur fonds publics. — Taux des opérations de prêts et avances. — Billets de banque retirés de la circulation.	65
Dépôts à découvert. — Trésor public. — Paiement de coupons.	66
Caisse Générale d'Épargne et de Retraite. — Succursale d'Anvers.	68
Comptoirs. — Mouvement général	69
RAPPORT DU COLLÈGE DES CENSEURS	71

Tableaux statistiques

I. — Cours moyens des changes des principales devises, à la Bourse de Bruxelles.	14
II. — Change moyen à trois mois des principales devises en 1937.	15
III. — Le marché de l'argent en 1937	22
IV. — Indices des prix et autres rémunérations : 1928-1937	24

	Page
V. — Indices des prix et des salaires en 1937.....	25
VI. — Production industrielle : 1929-1937	26
VII. — Les transports	27
VIII. — Commerce extérieur de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (1928-1937).....	28
IX. — Le chômage	29

Annexes

- A. 1. — Bilan au 25 juin 1937.
Bilan au 25 décembre 1937.
- A. 2. — Résumé du compte de profits et pertes du 26 décembre 1936 au
25 juin 1937.
Résumé du compte de profits et pertes du 26 juin au 25 décembre
1937.
- B. — Relevé des fonds publics constituant, au 25 décembre 1937, les divers
portefeuilles de la Banque.
- C. — Tableau du mouvement des opérations en 1937.
- D. — Extrait des situations hebdomadaires publiées au *Moniteur belge* en 1937.
- E. — Mouvement des opérations, par agence, pendant l'année 1937.
- F.-G. — Cours des devises étrangères à Bruxelles en 1937.
- H. — Opérations des chambres de compensation en 1937.

Imprimerie de la Banque Nationale de Belgique
Ingénieur en Chef des Services Techniques : P. AUSSEMS
15, rue J.-G. Eggerickx, Woluwe-St-Pierre
